

DANS CE NUMÉRO

- Mot de la Mairesse
- État de la situation financière au 31 décembre 2025
- En direct du conseil municipal
- Planification stratégique
- Et si on s'intéressait un peu à notre histoire...
- À la découverte de nos entreprises locales
- Voirie
- Urbanisme
- Service incendie
- Hygiène du milieu
- Utilisation du Parc Desjardins
- Dates des prochaines collectes
- Service des sports, culture et vie communautaire
- Bibliothèque
- Chez nos voisins!
- La diversité nous unit
- Co-Éco
- Numéros de téléphone



Photo prise par François Larouche

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal sera fermé les 24 juin et 29 juin en raison des congés de la Fête nationale du Québec et de la fête du Canada.

RAPPEL DU DEUXIÈME VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Le deuxième versement des taxes municipales est le 26 juin prochain. Planifiez à l'avance votre versement pour éviter les retards et les oublis!

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2025

Nos états financiers ont été vérifiés par notre firme comptable pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025. Tous les détails dans la section dédiée à ce sujet.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Pour tout savoir sur la planification stratégique de notre municipalité, veuillez lire l'article complet dans le journal ou consulter notre [site Web](#).

Prochaines séances du conseil

Lundi 13 juillet

Lundi 10 août

Lundi 14 septembre





MOT DE LA MAIRESSE

S'unir pour prospérer!



Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Déjà un autre trimestre derrière nous et, avec l'arrivée de la belle saison, je souhaite prendre quelques instants pour revenir sur les activités qui ont animé notre communauté au cours des derniers mois.

Le mois de mai a été marqué par plusieurs activités rassembleuses. Je tiens à remercier tous les citoyens qui ont participé à notre activité du Mois de l'arbre, tenue le 17 mai dernier. La distribution de caissettes de la fleur emblème de notre Municipalité ainsi que de jeunes arbres a connu un bel engouement et contribue à embellir notre milieu de vie tout en favorisant la protection de notre environnement.

Le 20 mai dernier avait également lieu la soirée d'information et d'inscription au jardin collectif. Nous sommes heureux d'accueillir de nouveaux participants cette année. Je leur souhaite une belle saison de jardinage ainsi qu'une récolte abondante au terme de l'été.

Au cours du printemps, nous avons également tenu notre soirée de reconnaissance des bénévoles. Bien que la participation ait été plus modeste qu'espérée, les personnes présentes ont grandement apprécié cette occasion de se retrouver et d'échanger. Je tiens à remercier sincèrement tous les bénévoles qui s'impliquent au sein de notre communauté. Leur générosité, leur temps et leur engagement sont essentiels à la réalisation de nombreuses activités et événements. Sans eux, il serait tout simplement impossible d'offrir une vie communautaire aussi dynamique. J'invite ceux qui n'ont pu être des nôtres cette année à se joindre à nous lors de la prochaine édition.

Je souhaite également féliciter les membres du Cercle de Fermières pour leur magnifique exposition annuelle tenue le 3 juin dernier au Centre communautaire. Cette exposition met en valeur le talent, la créativité et les nombreuses heures de travail consacrées à l'artisanat tout au long de l'année.

Lors de la séance publique du 8 juin dernier, les états financiers de la municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ont été présentés. Mon rapport de la mairesse sur les faits saillants de ces états financiers est d'ailleurs publié dans cette édition du journal. Je suis heureuse de constater que notre municipalité maintient une excellente santé financière grâce à une gestion rigoureuse et à la collaboration de l'administration et du conseil municipal.

Le 13 juin dernier se tenait la Fête des voisins. Bien que la météo n'ait malheureusement pas été de notre côté, plusieurs citoyens ont tout de même pris part aux activités qui ont pu être maintenues malgré la pluie. Je remercie chaleureusement tous les participants ainsi que les bénévoles qui ont contribué à l'organisation de cette journée. J'invite également ceux qui n'ont pu être présents à se joindre à nous lors de la prochaine édition. Ces occasions de rencontre sont précieuses pour renforcer les liens qui unissent notre communauté et leur succès repose sur la participation du plus grand nombre.

Du côté des travaux publics, nos employés de voirie ont récemment suivi une formation spécialisée sur l'opération de la niveleuse et ont déjà eu l'occasion de mettre en pratique les techniques apprises. Nous sommes convaincus que cette formation contribuera à améliorer davantage l'entretien de nos chemins ruraux au bénéfice de tous les usagers.

Alors que la saison estivale débute, je souhaite également beaucoup de succès à l'équipe du camp de jour. Je remercie la coordonnatrice ainsi que les animatrices qui accompagneront nos jeunes tout au long de l'été. Je leur souhaite une saison remplie d'activités enrichissantes, de découvertes et de beaux souvenirs.

À tous les élèves qui termineront bientôt leur année scolaire, je souhaite de très belles vacances d'été. Après une année de travail et d'apprentissage, profitez pleinement de cette période de repos bien méritée. Amusez-vous, soyez prudents et créez-vous de précieux souvenirs en famille et entre amis.

En terminant, je souhaite à toute la population un été des plus agréables. Que cette saison soit synonyme de repos, de plaisir, de rencontres et de moments précieux en famille et entre amis. Profitez pleinement de tout ce que notre belle communauté a à offrir. Bon été à toutes et à tous !

Rachelle Caron

MOT DE LA MAIRESSE – ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025

Chers citoyens et chères citoyennes,

En tant que mairesse de Saint-Épiphanie, c'est avec un sentiment de responsabilité mais aussi de grande fierté, que je vous présente le rapport annuel sur la situation financière de notre municipalité pour l'année 2025.

Cette présentation est faite en toute transparence comme prévu à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec afin que chaque citoyenne et chaque citoyen puisse avoir un portrait clair de la santé financière de notre milieu.

Sommaire :

1. États financiers 2025
2. Rapport du vérificateur externe
3. Faits marquants de l'année 2025
4. Défis pour 2026
5. Traitement des élus

1. États financiers 2025

RAPPORT FINANCIER 2025 TOUT EN CHIFFRE

	2025	2024
Excédent (déficit) de l'exercice		
De l'activité de fonctionnement	155 833 \$	(26 972) \$
De l'activité d'investissement (<i>note 1</i>)	98 393 \$	-
Excédent (déficit) accumulé :		
De fonctionnement NON AFFECTÉ	245 520 \$	232 366 \$
De fonctionnement AFFECTÉ (<i>note 2</i>)	130 222 \$	83 590 \$
Réserves financières et fonds réservés (<i>note 3</i>)	228 552 \$	120 328 \$
Dette à long terme		
Ajout dette projet MTQ (2025) (<i>note 4</i>)	4 851 400 \$	4 992 500 \$
Endettement NET à long terme de l'administration municipale	1 308 734 \$	1 235 988 \$

Note 1- Excédent de l'activité d'investissement de l'exercice

Dans le cadre de la subvention reçue du MTQ pour les travaux effectués sur la rue Deschênes et sur le 1^{er} Rang, le taux de l'aide financière accordé par le Ministère est passé de 85 % (taux approuvé lors

Le montant ainsi reçu en surplus de 98 392.83 \$ s'ajoute au compte des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés et sera affecté au solde restant à emprunter lors du renouvellement du

Note 2 – Excédent accumulé de fonctionnement affecté

Schéma d'aménagement	11 748 \$	19 524 \$
Budget 2026	90 750 \$	
Borne sèche	11 859 \$	12 694 \$
Travaux d'ingénierie 2 ^E Rang Est		14 585 \$
Serveur	8 000 \$	4 000 \$
Planification stratégique Élus	2 990 \$	15 000 \$
Autres	4 875 \$	17 787 \$
Total Note 2 :	130 222 \$	83 590 \$

Note 3 – Réserves financières et fonds réservés

Réserves financières :		
- Habits de combat incendie	2 309 \$	7 222 \$
- Vidange des étangs aérés	44 946 \$	39 924 \$
- Appareils respiratoires incendie	24 348 \$	16 305 \$
Fonds réservés :		
- Fonds de roulement	40 822 \$	31 643 \$
Montant réservé pour le service de la dette L.T.	116 127 \$	17 734 \$
Montant réservé aux dépenses de la tenue d'élection		7 500 \$
Total Note	228 552 \$	120 328 \$

Note 4 – Ventilation de la dette à long terme

Part de l'administration municipale	1 308 734 \$	1 235 988 \$
Subventions Gouvernement du Québec	3 445 132 \$	3 756 512 \$
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	97 534 \$	
Total Note 4 :	4 851 400 \$	4 992 500 \$

2. Rapport du vérificateur externe

Le rapport du vérificateur externe confirme que les états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2025 reflètent fidèlement sa situation financière.

Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à l'équipe municipale pour sa rigueur et son engagement ainsi qu'à la firme Mallette, société de comptables professionnels agréés, pour la qualité constante de son accompagnement dans ce dossier.

3. Faits marquants de l'année 2025

En 2025, Saint-Épiphane a continué d'avancer sur plusieurs fronts. Certains projets se sont vus sur le terrain. D'autres ont été moins visibles mais tout aussi importants pour renforcer les services municipaux et préparer les prochaines étapes.

Plusieurs projets ont aussi pu avancer grâce à des aides financières externes. Pour une petite municipalité comme la nôtre, ces leviers sont essentiels : ils permettent de réaliser des dossiers structurants tout en limitant, autant que possible, l'impact direct sur les contribuables.

Infrastructures, voirie et sécurité des déplacements

En voirie, l'année 2025 a permis de faire avancer de façon concrète le projet de réfection de la rue Deschênes et d'une partie du 1^{er} Rang. Ce chantier vise notamment l'amélioration de la chaussée, des conduites pluviales, du pavage et de certains éléments de sécurité routière.

Le projet global est estimé à plus de 2,3 M\$. La Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 2 020 419 \$ du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement et Sécurisation. Une part municipale non subventionnée de 356 545 \$ a aussi été autorisée par règlement d'emprunt suite à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Pour obtenir les meilleurs coûts possibles dans le contexte du marché, le projet a été divisé en appels d'offres distincts. Ce choix a permis de favoriser une saine concurrence et a mené à l'octroi d'un contrat pour les travaux du 1^{er} Rang ainsi qu'à un contrat pour la réfection de la rue Deschênes.

La préparation de ce chantier a aussi nécessité des démarches juridiques afin d'établir certaines servitudes liées aux conduites pluviales. Ce travail préparatoire ne paraît pas toujours une fois les travaux commencés. Il demeure pourtant nécessaire pour sécuriser le projet, protéger les intérêts de la Municipalité et bien encadrer l'écoulement des eaux.

Eau potable, eaux usées et gestion durable des actifs

En eau potable, le travail s'est poursuivi avec prudence. L'objectif est simple : mieux connaître l'état des infrastructures et sécuriser l'approvisionnement à long terme.

Un mandat professionnel a été octroyé pour évaluer la reconstruction potentielle du puits municipal n° 1 et pour mettre en place un programme de gestion de l'aquifère exploité par les deux puits municipaux. Ce chantier fait suite à des constats importants concernant l'état du puits n° 1 et à des enjeux liés au puits n°2. En eau potable, il vaut mieux intervenir avant que les problèmes deviennent urgents. C'est l'esprit de

ce mandat.

La Municipalité a aussi autorisé un chantier de stabilisation de la connexion Internet au réservoir d'eau municipal. Ce n'est pas le genre de chantier que l'on remarque au quotidien. Il reste toutefois important pour suivre adéquatement les installations critiques en eau potable.

Du côté des eaux usées, une firme spécialisée a été mandatée pour mesurer le niveau des boues dans les étangs aérés. Cette intervention a permis de mieux planifier les besoins d'entretien et de vérifier si une vidange devait être réalisée en 2026. Selon les mesures obtenues, la vidange des étangs aérés n'est pas requise pour le moment.

La gestion des infrastructures passe aussi par une meilleure connaissance de ce que nous possédons déjà. C'est dans cet esprit que la Municipalité s'est engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de gestion des actifs municipaux en eau. Ce travail permettra de documenter l'état des actifs, de prioriser les interventions et de mieux planifier les investissements à venir. Le plan devrait être terminé dans le courant de l'année 2026.

Saint-Épiphane participe également à une étude intermunicipale avec d'autres municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup afin d'évaluer les possibilités de collaboration en gestion des eaux. Les exigences augmentent et les ressources spécialisées ne sont pas toujours faciles à trouver. Dans ce contexte, réfléchir avec d'autres municipalités devient une avenue sérieuse pour préparer les services de demain. Les résultats de cette étude ont été déposés et sont en cours d'analyse et de discussion entre les participants.

En fin d'année, Saint-Épiphane a aussi adopté une nouvelle tarification de l'eau applicable à compter de 2026. Cette révision vise à mieux refléter les coûts réels du service, à encourager une consommation responsable et à assurer une répartition plus équitable des coûts entre les usagers. Le Conseil a choisi d'y aller graduellement en gardant en tête l'équité entre les usagers et la capacité de payer des contribuables.

Milieus de vie, accessibilité et environnement

L'accessibilité de nos bâtiments publics est aussi demeurée une priorité. Grâce notamment à une subvention de 25 000 \$ obtenue dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, quatre opérateurs de portes automatiques ont été installés au centre communautaire Innergex Viger-Denonville et dans les bureaux municipaux.

Ces portes automatiques faciliteront l'accès aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite, aux familles et aux usagers en général. C'est une amélioration simple, mais concrète, pour rendre nos lieux municipaux plus accueillants et plus faciles à utiliser. Le solde de cette subvention a permis de financer l'acquisition d'espaces de rangement pour les tables de la salle Innergex, l'amélioration du système de transport des chaises de cette même salle ainsi que l'achat d'une nouvelle balancelle pour le parc Desjardins.

Cet espace vert a également fait l'objet d'un projet innovant avec l'octroi d'un contrat pour l'installation de lampadaires solaires intelligents autour de la piste cyclable. Ce projet est évalué à 99 937 \$ avant taxes et bénéficie d'un financement provenant du programme Solution Innovation ainsi que du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

Ces lampadaires permettront d'améliorer la sécurité et l'accessibilité du site, tout en misant sur une technologie durable, autonome et écoénergétique. C'est un bon exemple de projet à notre échelle : utile, durable et pensé pour les gens qui fréquentent le parc.

Jeunesse, culture et vie communautaire

En jeunesse et en culture, la Municipalité a obtenu une aide financière du Fonds des initiatives culturelles de la MRC de Rivière-du-Loup afin de bonifier l'édition 2025 du camp de jour municipal.

Le projet pilote visait à offrir des ateliers culturels en collaboration avec l'entreprise Scène'Art. Il prévoyait des activités adaptées à différents groupes d'âge, un accompagnement de l'équipe d'animation et un spectacle final préparé par les jeunes.

L'objectif était de favoriser l'accès à la culture dès le jeune âge, de soutenir l'équipe d'animation dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et d'offrir aux enfants une expérience stimulante, créative et rassembleuse.

Administration, gouvernance et planification

L'année 2025 a aussi été une année électorale pour Saint-Épiphanie. Ce processus a permis le renouvellement du conseil municipal avec l'arrivée de six nouvelles personnes élues aux postes de conseillères et conseillers municipaux ainsi que le renouvellement de mon mandat en tant que mairesse.

Je tiens à remercier sincèrement les membres du conseil sortant pour le travail accompli au cours de leur mandat. Leur engagement et leur contribution à la vie municipale méritent d'être soulignés. Servir sa communauté demande du temps, de l'écoute et une bonne dose de disponibilité.

J'adresse également mes félicitations aux nouveaux membres du conseil municipal. Je leur souhaite beaucoup de succès dans l'exercice de leurs fonctions. Leur arrivée ouvre une étape pour Saint-Épiphanie que nous aurons l'occasion de bâtir ensemble au service de notre communauté.

Le processus électoral s'est déroulé de façon satisfaisante. Les journées de vote se sont tenues dans le calme, avec une bonne collaboration des personnes impliquées. Je remercie également toutes les personnes qui ont contribué à son bon déroulement, que ce soit au niveau de l'organisation, de la révision, du vote ou du dépouillement.

Sur le plan administratif, nous avons amorcé une démarche de planification stratégique afin de mieux structurer les priorités pour les prochaines années. Un contrat de 17 160 \$ avant taxes a été octroyé pour accompagner l'organisation dans cette réflexion. Ce travail aidera à mobiliser les forces du milieu, à guider les décisions du conseil et à donner une direction claire pour les prochaines années.

La Municipalité a également autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) afin de transformer une partie du bureau municipal. Le projet vise notamment à réaffecter un local inoccupé afin de créer des espaces de travail plus fonctionnels pour les services municipaux et certains partenaires externes. Nous sommes toujours en attente de la réponse concernant cette demande.

Ces démarches permettront d'utiliser plus efficacement les espaces publics existants, d'améliorer les conditions de travail et de soutenir des services municipaux mieux adaptés aux besoins de la population.

Fonctionnement interne de la Municipalité

Une organisation comme la nôtre ne tient pas seulement par ses projets visibles. Elle tient aussi par ses méthodes de travail, ses règles internes et sa façon de garder une trace claire des décisions.

En 2025, ce travail de structuration s'est poursuivi avec le souci de rendre les pratiques internes plus claires et plus solides. Une politique administrative interne sur la gestion des achats a été adoptée afin de mieux encadrer les acquisitions municipales, de préciser les responsabilités, de renforcer le contrôle budgétaire et de mieux documenter les décisions prises. Elle permet surtout de savoir qui autorise quoi, à quel moment et selon quelles balises.

Nous avons également adopté une directive administrative interne sur les délais de réparation des bris d'aqueduc. Cette directive précise les responsabilités et les délais d'intervention applicables en cas de bris sur le réseau municipal ou sur une portion privée. Elle vise à assurer la sécurité, la salubrité et la continuité du service d'eau potable tout en répondant aux exigences liées à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et aux recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Du côté financier et comptable, la Municipalité a aussi commencé à se préparer à de nouvelles exigences en retenant un accompagnement spécialisé de la firme Mallette pour l'application de la norme comptable SP 3280. Celle-ci concernera les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à compter de l'exercice 2026. Cette préparation vise à assurer une transition rigoureuse et à maintenir la qualité de l'information financière municipale.

Ces gestes ne font pas toujours les manchettes mais ils améliorent concrètement la manière dont la Municipalité planifie, dépense, suit ses dossiers et rend compte à la population. Ils donnent à l'organisation des bases plus solides pour agir avec cohérence, équité et transparence.

Réglementation

Le cadre réglementaire municipal a aussi été mis à jour en 2025. Ces ajustements visaient à clarifier certaines règles, à préciser les responsabilités et à donner de meilleurs outils d'intervention à la Municipalité.

Le conseil a notamment encadré le renouvellement des compteurs d'eau résidentiels afin d'améliorer la fiabilité des lectures et de soutenir une gestion plus responsable de l'eau potable. Cette démarche s'inscrit dans un contexte où plusieurs compteurs installés sur le réseau étaient rendus en fin de vie utile.

Les règles entourant la régie interne des séances publiques ont également été modernisées. Cette mise à jour a notamment permis d'officialiser le rôle du comité plénier comme espace de travail préparatoire aux décisions du conseil, tout en précisant certaines modalités liées au fonctionnement des séances et à la participation à distance.

Le règlement relatif à la paix et au bon ordre a aussi été revu afin d'encadrer plus clairement les nuisances sonores et olfactives, les rassemblements publics, l'utilisation du Wi-Fi public municipal et certaines règles de civisme dans les endroits publics. Une correction technique a ensuite été apportée en fin d'année afin d'ajuster les dispositions relatives aux amendes.

Enfin, la Municipalité a adopté un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur certains chemins municipaux. Cette mesure vise à protéger le réseau routier, à soutenir la sécurité des citoyens et à préserver la tranquillité de certains secteurs résidentiels.

Certains ajustements réglementaires ont aussi permis d'encadrer légalement des décisions déjà présentées dans d'autres sections du rapport, notamment le financement de la part municipale des travaux de la rue Deschênes et du 1^{er} Rang. Les règles applicables au traitement des élus ont également été mises à jour et les montants correspondants sont présentés plus loin dans la section prévue à cet effet.

4. Défis pour 2026

L'année 2026 s'annonce comme une année de consolidation, de continuité et de mise en œuvre pour Saint-Épiphane. Après une année 2025 marquée par plusieurs décisions importantes, les prochains mois permettront de poursuivre les projets amorcés, de préciser les priorités du nouveau conseil municipal et de continuer à renforcer les services à la population.

Parmi les principaux défis de l'année 2026, la Municipalité devra notamment :

- finaliser la démarche de planification stratégique et mettre en place le plan d'action qui en découlera;
- poursuivre les grands projets d'infrastructures amorcés ou préparés en 2025, dont le projet *Destination vers notre parc de rêve*, la rénovation des bureaux municipaux et l'amélioration des routes locales;
- préciser et mettre en œuvre les priorités du conseil municipal pour le mandat 2025-2029;
- soutenir et renforcer les organismes communautaires épiphanois qui jouent un rôle essentiel dans la vitalité du milieu;
- travailler au développement du sentiment d'appartenance envers la communauté et à la mobilisation citoyenne;
- poursuivre le renforcement des mesures d'urgence afin de mieux préparer la communauté face aux situations imprévues.

Ces défis devront être abordés avec réalisme, rigueur et collaboration. La Municipalité souhaite continuer à avancer de façon structurée en tenant compte de sa capacité financière, des ressources disponibles et des besoins exprimés par la population. L'objectif demeure le même : faire progresser Saint-Épiphane de manière responsable au bénéfice de l'ensemble de la communauté.

5. Traitement des élus

Voici un résumé du traitement des élus pour l'année 2025 (12 mois complets) :

- Mairesse :
 - Rémunération : 7 509 \$
 - Allocation de dépenses : 3 755 \$

Total : 11 264 \$

- Conseillers municipaux (12 mois complets pour TOUS les conseillers en poste) :

- Rémunération : 12 102 \$

- Allocation de dépenses : 6 473 \$

Total pour les 6 conseillers : 18 575 \$

Total par conseiller : 3 095,83 \$

6. Conclusion

En regardant l'année 2025, je retiens surtout une chose : Saint-Épiphanie est en mouvement. On le voit dans les grands chantiers mais aussi dans les gestes plus discrets : les politiques qu'on adopte, les infrastructures qu'on entretient, les espaces qu'on rend plus accessibles et les idées qu'on prépare pour la suite.

Ces résultats reposent sur le travail du conseil, de l'équipe municipale, des organismes, des bénévoles, des partenaires, ainsi que des citoyennes et citoyens qui contribuent à la vitalité de notre communauté. Une municipalité se construit bien sûr dans les décisions du conseil, mais elle se construit aussi dans les coups de main donnés au bon moment, les idées proposées, les présences bénévoles et les petits gestes qui finissent par faire une vraie différence.

Je veux remercier sincèrement toutes les personnes qui s'impliquent dans notre milieu. Plusieurs organismes communautaires vivent des défis importants de relève bénévole. On le sait et on le voit sur le terrain. La Municipalité souhaite continuer à les soutenir. Leur vitalité repose aussi sur l'implication des gens du milieu à la mesure des disponibilités de chacun.

Je vous invite donc à réfléchir à la place que vous pourriez prendre selon vos intérêts, votre temps et votre réalité. Il n'est pas nécessaire de tout porter pour contribuer. Une présence ponctuelle, une compétence offerte, une idée partagée ou quelques heures données peuvent faire une réelle différence.

Avec un conseil renouvelé et des priorités à préciser pour les prochaines années, cette volonté de travailler ensemble prendra encore plus d'importance. Merci pour votre confiance, votre patience et votre attachement à Saint-Épiphanie. Continuons à bâtir Saint-Épiphanie ensemble avec fierté, solidarité et confiance en la suite.

Rachelle Caron
Mairesse

URGENCES

Nous vous rappelons qu'en **cas d'urgence vous devez faire le 9-1-1; vous ne devez pas appeler les élus ou la Mairesse lorsqu'une situation d'urgence survient**. Pour rejoindre le Service de la voirie, vous pouvez le faire sur les heures d'ouverture du bureau au **418-862-0052 poste 280**. Le numéro du **cellulaire d'urgence de la voirie est le 418-714-4523** et celui pour le **réseau d'aqueduc et d'égouts est le 418-894-4653**. Comme le réseau cellulaire est moins bon dans le secteur du village, si vous n'avez pas de réponse sur les cellulaires d'urgence, veuillez laisser un message ou essayer de rappeler 5 minutes plus tard. Nous vous demandons de ne pas contacter les employés à leur domicile ou sur les réseaux sociaux afin de respecter leur vie privée. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Geneviève Sirois et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) QUE ce conseil approuve l'extrait de l'état des taxes dues préparé par le greffier-trésorier pour la vente des propriétés dont le montant annuel des taxes municipales est supérieur à trois cents dollars (300,00 \$) et pour lesquelles il restait au 31 décembre 2025 un solde de plus de cinq cents dollars (500,00 \$) ainsi que toutes les propriétés dont le montant annuel des taxes municipales est inférieur à trois cents dollars (300,00 \$) et pour lesquels il restait toujours un solde en souffrance;
- b) QUE l'extrait de l'état des taxes dues à la municipalité comme approuvé par le conseil soit transmis pour la vente de ces immeubles pour défaut de paiement des taxes au bureau de la MRC de Rivière-du-Loup et ordonne la vente de ces immeubles à l'enchère publique le 4 juin 2026; et
- c) QU'une copie de la présente résolution de l'extrait des taxes dues soit également transmise au Centre de services scolaires de Kamouraska – Rivière-du-Loup.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour un octroi de contrat pour un diagnostic organisationnel sur les opérations municipales

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gaétane Beaulieu et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) D'OCTROYER à MALLETT S.E.N.C.R.L. un mandat de diagnostic organisationnel comprenant le volet RH et gouvernance ainsi que le volet d'analyse financière sommaire, conformément à l'offre révisée datée du 22 décembre 2025, pour un montant total estimé maximal de vingt-deux mille trois cents dollars (22 300 \$), plus les taxes applicables (TPS et TVQ);
- b) DE PROCÉDER à la nomination des personnes suivantes sur le comité de suivi prévu pour la coordination et l'exécution du mandat avec la firme, soit :
 - a. Madame la mairesse Rachelle Caron;
 - b. Madame la conseillère Gaétane Beaulieu;
 - c. Madame la conseillère Geneviève Sirois;
 - d. Monsieur le directeur général et greffier-trésorier Stéphane Chagnon;
- c) D'AUTORISER le financement de cette dépense à même le fonds de roulement de la Municipalité, jusqu'à concurrence du montant maximal autorisé au paragraphe a), remboursable sur une période maximale de cinq (5) ans;
- d) D'IMPUTER la dépense aux postes budgétaires concernés, conformément aux crédits disponibles et aux écritures comptables à être effectuées par la trésorerie;
- e) D'AUTORISER la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre de mandat ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;
- f) D'EXIGER que l'adjudicataire fournisse, avant la signature de la lettre de mandat, toute déclaration ou attestation de conformité requise en matière d'intégrité contractuelle, le cas échéant, selon les règles applicables aux contrats municipaux; et

g) DE PRÉCISER qu'en vertu de la Charte de la langue française, l'adjudicataire devra, préalablement à la signature du contrat, fournir toute attestation ou déclaration requise démontrant sa conformité aux exigences applicables.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour l'appui à la municipalité de Saint-Gervais dans leur demande de modification des modalités de l'édition 2024-2028 du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec au sujet du rechargement granulaire

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Lebel et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) D'APPUYER la Municipalité de Saint-Gervais dans sa demande visant à modifier les modalités de l'édition 2024-2028 du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) au sujet du rechargement granulaire, afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de trois cents millimètres (300 mm) compactés et de permettre un ajustement selon la réalité des municipalités;
- b) DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Municipalité de Saint-Gervais ainsi qu'aux instances concernées, selon les procédures habituelles;
- c) DE CONFIRMER que la présente résolution constitue un appui de principe et n'engage aucune dépense ni aucun octroi de contrat;
- d) D'AUTORISER la direction générale à effectuer les suivis administratifs requis, le cas échéant, afin de donner plein effet à la présente résolution.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour l'appui à la demande de la Traversée du territoire municipal par l'événement cycliste *Tour Paramédic Ride Québec*

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Claude Filion et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) D'AUTORISER la traversée du territoire de la Municipalité de Saint-Épiphanie par l'événement cycliste *Tour Paramédic Ride Québec*, dans le cadre de sa 10^e édition, du 18 au 20 septembre 2026;
- b) DE CONFIRMER que cette autorisation est accordée sous réserve du respect, par les organisateurs, des dispositions applicables du Code de la sécurité routière et des exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable relativement aux événements spéciaux;
- c) DE DEMANDER aux organisateurs de transmettre à la Municipalité, dès que disponible, l'itinéraire final ainsi que toute information opérationnelle pertinente pour la coordination locale; et
- d) D'AUTORISER l'Administration à effectuer les communications et suivis administratifs requis avec les organisateurs et les partenaires concernés, le cas échéant, afin de donner plein effet à la présente résolution.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour l'octroi d'un contrat à PuitBec pour un forage exploratoire en vue du remplacement éventuel du puits municipal P-1

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Geneviève Sirois et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) D'OCTROYER à PuitBec le contrat pour la réalisation d'un forage exploratoire (puits d'observation) en vue du remplacement éventuel du puits municipal P-1, pour un montant de 17 145,00 \$, plus les taxes applicables;
- b) D'IMPUTER cette dépense aux crédits prévus au PTI 2026, financée à même les sommes admissibles de la TECQ 2024-2028 (priorité 1 – Travaux de construction d'un puits);

- c) D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;
- d) DE CONFIER à l'Administration le suivi administratif et opérationnel du mandat, conformément aux exigences applicables; et
- e) D'EXIGER que l'adjudicataire fournisse, avant la signature de la lettre de mandat, toute déclaration ou attestation de conformité requise en matière d'intégrité contractuelle, le cas échéant, selon les règles applicables aux contrats municipaux; et
- f) DE PRÉCISER qu'en vertu de la Charte de la langue française, l'adjudicataire devra, préalablement à la signature du contrat, fournir toute attestation ou déclaration requise démontrant sa conformité aux exigences applicables.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour l'adoption du plan d'action municipal *Plomb dans l'eau potable* et pour son dépôt au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Lebel et unanimement résolu par les conseillers présents

- a) D'ADOPTER le plan d'action municipal « Plomb dans l'eau potable (Pb) », tel que présenté;
- b) D'AUTORISER le dépôt dudit plan d'action auprès du MELCCFP, conformément aux exigences applicables;
- c) DE MANDATER l'Administration à mettre en œuvre le plan d'action, incluant la planification et la réalisation de la campagne annuelle d'échantillonnage, ainsi que la communication des résultats aux personnes concernées, conformément au plan;
- d) DE CONFIRMER que l'Administration déposera au Conseil municipal, en mars de chaque année, une présentation de l'état d'avancement du plan d'action, tel que prévu au plan; et
- e) D'AUTORISER la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution, le cas échéant.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour les procédures entourant le soufflage de certains chemins municipaux fermés durant la saison hivernale lors du printemps 2026

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gaétane Beaulieu et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) D'APPROUVER la mise en œuvre d'un projet-pilote, pour l'hiver 2025-2026 uniquement, visant le soufflage de fin de saison de certains chemins fermés durant la saison hivernale;
- b) D'AUTORISER le soufflage de la Route Chamberland dès la confirmation de la fermeture de la piste de motoneige, selon les conditions terrain;
- c) D'EXCLURE du projet-pilote, sans intervention de soufflage, les tronçons suivants :
 - i. le Petit 3^e Rang (portion non ouverte l'hiver, entre la section ouverte du Petit 3^e Rang et le 2^e Rang de Saint-Paul);
 - ii. le Rang 3 des Lebel (sentier VTT hivernal);
- d) DE PRÉCISER qu'en cas de tempête de neige importante survenant après le soufflage de fin de saison réalisé dans le cadre du projet-pilote, qu'aucune reprise du soufflage ne sera effectuée;
- e) DE CONFIRMER que l'ordre de soufflage des chemins visés est déterminé au jugement professionnel de la direction des travaux publics, selon les conditions et contraintes opérationnelles (à réaliser idéalement et selon les conditions météorologiques entre la 3^e semaine du mois mars et la 1^{re} semaine du mois d'avril);

f) DE CONFIRMER que, conformément au Règlement municipal numéro 410-24, les chemins fermés durant la saison hivernale demeureront barrés par des clôtures de métal et cadénassés après le soufflage, et l'ouverture de ces derniers sera effectuée uniquement lorsqu'un représentant municipal pourra constater que le couvert de neige sur la chaussée est inférieur à dix centimètres (10 cm), tel que prévu au règlement; et

g) DE DEMANDER à l'Administration de déposer au Conseil un suivi de fin de saison du projet-pilote (heures réalisées, enjeux rencontrés, recommandations pour la suite) et, s'il y a lieu, un état des dépassements afin de permettre au Conseil de statuer sur les ajustements requis.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour l'adoption du Programme fonctionnel et technique (PFT) pour le projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Lebel et unanimement résolu par les conseillers présents :

a) D'ADOPTER le Programme fonctionnel et technique (PFT) du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque municipale, tel que présenté à la pièce CM-26-03-016;

b) DE MANDATER l'Administration à utiliser le PFT comme document de référence pour les démarches préparatoires, incluant les échanges avec les bailleurs de fonds et la préparation des documents requis pour la suite du dossier; et

c) DE CONFIRMER que toute dépense additionnelle, tout octroi de contrat ou toute demande de financement officielle découlant de la suite du projet fera l'objet d'autorisations distinctes du Conseil, conformément aux crédits disponibles et aux règles applicables.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour un octroi de contrat pour la réalisation d'un audit technique de la bibliothèque municipale

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Claude Filion et unanimement résolu par les conseillers présents :

a) D'OCTROYER à Anne Carrier Architectes un contrat de services professionnels en architecture pour la réalisation d'un audit technique du bâtiment de la bibliothèque municipale, jusqu'à concurrence de treize mille cinq cents dollars (13 500 \$), plus les taxes applicables, tel que présenté à l'offre déposée au dossier, excluant les dépenses remboursables et excluant les honoraires d'autres professionnels qui pourraient être requis;

b) D'AUTORISER le financement de cette dépense à même le surplus accumulé non affecté, conformément au PTI 2026-2027-2028 et aux crédits disponibles;

c) D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

d) DE CONFIRMER que les honoraires professionnels relatifs à l'audit technique seront intégrés aux frais incidents admissibles lors du dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications, conformément aux paramètres applicables;

e) D'EXIGER que l'adjudicataire fournisse, avant la signature de la lettre de mandat, toute déclaration ou attestation de conformité requise en matière d'intégrité contractuelle, le cas échéant, selon les règles applicables aux contrats municipaux; et

f) DE PRÉCISER qu'en vertu de la Charte de la langue française, l'adjudicataire devra, préalablement à la signature du contrat, fournir toute attestation ou déclaration requise démontrant sa conformité aux exigences applicables.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour le positionnement municipal quant à la participation financière demandée à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger pour la participation de leurs enfants au camp de jour estival de Saint-Épiphanie

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Nicolas Caron et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) DE CONFIRMER que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger doit verser une contribution financière annuelle pour la participation de leurs enfants aux activités estivales de Saint-Épiphanie, soit le camp de jour et le soccer;
- b) DE FIXER, pour l'année 2026, le montant de cette contribution à cinq cent quarante-six dollars et trente cents (546,30 \$);
- c) DE CONFIRMER que ce montant doit obligatoirement être parvenu à la Municipalité de Saint-Épiphanie avant le 1^{er} mai 2026; et
- d) D'AUTORISER l'Administration à transmettre la facture à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger et à effectuer les suivis requis.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour l'embauche de la coordination des activités estivales de l'été 2026 (soccer et camp de jour)

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gaétane Beaulieu et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) DE PROCÉDER à l'embauche de Madame Emmy Dubé à titre de coordonnatrice des activités estivales 2026 (soccer et camp de jour);
- b) DE CONFIRMER l'offre d'embauche qui lui a été transmise par l'Administration, conditionnellement à la réussite de la vérification d'antécédents judiciaires applicable, le cas échéant, pour un poste auprès d'une clientèle vulnérable; et
- c) DE MANDATER l'Administration à finaliser son embauche, y compris la signature du contrat de travail, la coordination de l'entrée en fonction et l'imputation des dépenses salariales et charges applicables aux postes budgétaires concernés, conformément aux crédits disponibles.

Avril

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour l'acceptation du projet-pilote préparé par l'Administration pour la location commerciale de la Place du 150^e dans le parc Desjardins

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Nicolas Caron et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) D'AUTORISER le projet-pilote préparé par l'Administration pour la location de la Place du 150^e dans le parc Desjardins pour la saison estivale 2026;
- b) DE RETENIR pour ce projet-pilote une période d'application du 15 juin au 15 septembre 2026, avec des créneaux exclusifs le vendredi soir, le samedi et le dimanche;
- c) D'APPROUVER la délimitation physique proposée pour le projet-pilote, incluant le préau Dublait et excluant le trottoir longeant la bâtisse du côté est, lequel demeure libre pour la circulation;
- d) D'APPROUVER les principales conditions d'utilisation du projet-pilote, soit un processus de réservation similaire à celui des autres salles municipales, le paiement avant l'activité, le dépôt applicable selon les règles en vigueur, la responsabilité du locataire pour les bris et l'état des lieux, des frais de ménage de quarante dollars (40 \$), le respect du voisinage, du bruit et de la propreté, le maintien de l'accessibilité publique aux espaces non inclus dans la location et la priorité aux besoins municipaux, si

applicable;

e) DE FIXER la tarification applicable au projet-pilote comme suit :

- quatre-vingts dollars (80 \$) par jour pour les résidents ou propriétaires;
- cent trente-cinq dollars (135 \$) par jour pour les non-résidents;
- gratuité maintenue pour les organismes admissibles;
- frais de ménage obligatoires de quarante dollars (40 \$) pour les locataires privés;

f) DE CONFIRMER que l'autorisation accordée par la présente résolution vise uniquement la saison estivale 2026 et ne crée aucun droit acquis pour les saisons ultérieures;

g) DE MANDATER l'Administration pour mettre en œuvre le projet-pilote selon les paramètres approuvés par la présente résolution; et

h) D'EXIGER le dépôt, à la fin de la saison 2026, d'un bilan administratif portant notamment sur les demandes reçues, les revenus, les coûts, les incidents observés et les ajustements à prévoir avant toute décision permanente.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour un avis d'intention pour l'établissement de sous-catégories d'immeubles résidentiels et pour l'obtention d'un rôle préliminaire en vue de l'analyse d'une taxation à taux variés

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Geneviève Sirois et unanimement résolu par les conseillers présents :

a) QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

b) QUE la Municipalité de Saint-Épiphan exprime son intention d'établir des secteurs de taxation et des sous-catégories d'immeubles résidentiels dans la catégorie résiduelle, le tout avant le dépôt du prochain rôle d'évaluation foncière 2027-2028-2029;

c) QUE la Municipalité demande que les unités d'évaluation appartenant à la catégorie des terrains vagues desservis et non desservis soient identifiées au rôle d'évaluation;

d) QUE la Municipalité demande que les unités d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles industriels soient identifiées au rôle d'évaluation;

e) QUE la Municipalité demande qu'un rôle préliminaire soit déposé conformément à l'article 71.1 de la Loi sur la fiscalité municipale; et

f) QUE cette résolution soit transmise à la MRC de Rivière-du-Loup.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour la participation municipale au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds région et ruralité

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Claude Filion et unanimement résolu par les conseillers présents :

a) DE CONFIRMER la participation de la Municipalité de Saint-Épiphan au projet de mise en place d'une entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention et de partage d'un préventionniste;

b) D'ACCEPTER d'assumer sa part des coûts du projet, soit l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

c) DE NOMMER la Ville de Saint-Antonin à titre d'organisme responsable du projet;

d) D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds région et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale; et

e) DE DÉSIGNER madame la mairesse Rachelle Caron et la direction générale, monsieur Stéphane Chagnon, à titre de représentants autorisés de la Municipalité, pour signer tout document nécessaire,

utile ou requis aux fins de la présente demande de subvention.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour le dépôt d'une demande de subvention au Fonds des initiatives culturelles de la MRC de Rivière-du-Loup

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Jean-Nicolas Caron et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) D'APPUYER le dépôt déjà effectué auprès de la MRC de Rivière-du-Loup d'une demande de subvention au Fonds des initiatives culturelles 2026 pour le projet Parc en scène;
- b) D'AUTORISER la poursuite du dossier de demande de subvention pour le projet Parc en scène dans le cadre du Fonds des initiatives culturelles de la MRC de Rivière-du-Loup;
- c) DE CONFIRMER que la Municipalité de Saint-Épiphane assumera la part municipale prévue au montage financier final du dossier;
- d) DE DÉSIGNER monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et greffier-trésorier, à titre de personne autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire, utile ou requis pour la suite de cette demande de subvention; et
- e) D'AUTORISER la Direction générale à donner les suites administratives nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour l'embauche du personnel nécessaire à l'édition 2026 du camp de jour municipal

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Réal Pelletier et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) DE PROCÉDER à l'embauche des personnes suivantes pour former l'équipe d'animation du camp de jour municipal 2026 :
 - madame Clémence Dionne, animatrice;
 - madame Maxim Labrie, animatrice;
 - madame Méanne Côté, animatrice;
 - madame Victoria Pelletier, animatrice;
- b) DE CONFIRMER que l'embauche de madame Mélodie Dubé à titre d'animatrice accompagnatrice pour la clientèle ayant des besoins particuliers est autorisée conditionnellement à l'inscription effective d'enfants nécessitant cet accompagnement;
- c) DE CONFIRMER que les offres transmises par l'Administration sont assujetties, lorsque requis, à une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires conformément aux politiques en vigueur; et
- d) DE MANDATER l'Administration afin de finaliser les démarches administratives requises, incluant la signature des contrats de travail des personnes embauchées et la coordination de leur entrée en fonction.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour l'embauche du personnel nécessaire à l'édition 2026 du soccer municipal

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Denis Lebel et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) DE PROCÉDER à l'embauche du personnel suivant pour encadrer les équipes de soccer municipal et intermunicipal de l'été 2026 :
 - monsieur Benoît Plourde-Lafrance, entraîneur d'une équipe;
 - monsieur Dimitri Lecluse, entraîneur de deux équipes;

- monsieur Xavier Michaud, assistant-entraîneur d'une équipe et arbitre;
- b) DE CONFIRMER que les démarches d'embauche entreprises par l'Administration à l'égard de ces personnes sont autorisées, sous réserve, lorsque requis, d'une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires conformément aux politiques en vigueur;
- c) DE MANDATER l'Administration afin de finaliser les démarches administratives requises, incluant la coordination des entrées en fonction et la signature des contrats de travail applicables.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour la démolition d'une remise inscrite sur la liste des immeubles patrimoniaux de la municipalité et située au 492, 3^e Rang Est

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ madame la conseillère Marie-Claude Filion et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) D'ACCEPTER la demande comme demandé par le propriétaire et qui vise la démolition suivit de la reconstruction ou du déplacement de la remise à caractère patrimonial située au 492, 3^e Rang Est;
- b) D'ACCEPTER la nouvelle localisation et la nouvelle orientation du bâtiment;
- c) D'ACCEPTER que l'utilisation de fenêtres en PVC soit jugée acceptable, dans la mesure où leur couleur et leur style respectent le caractère du bâtiment;
- d) D'ACCEPTER que le projet respecte, dans la mesure du possible, le style original du bâtiment, tel que spécifié dans la demande du propriétaire;
- e) D'ACCEPTER plus particulièrement, dans le même esprit, le maintien d'ouvertures de dimensions comparables à l'existant et d'un style semblable, notamment en ce qui concerne le carrelage et le mode d'ouverture, dans la mesure du possible;
- f) D'ACCEPTER le maintien de la grosse porte coulissante, ou à tout le moins d'un traitement compatible avec le style d'origine du bâtiment, dans la mesure du possible;
- g) DE PRÉCISER au demandeur que si le projet devait être modifié de façon majeure par rapport à ce qui fut présenté ou accepté, qu'il devra en faire part à la Municipalité afin d'obtenir son approbation; et
- h) DE PRÉCISER que la présente décision n'a pas pour effet d'imposer d'autres obligations particulières de rénovation au demandeur au-delà des paramètres ci-dessus.

Mai

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour un octroi de contrat à un arpenteur pour la remise en place de repères de propriétés dans le secteur de la rue Deschênes suite à sa réfection en 2025

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Lebel et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) D'OCTROYER à la firme AG360 un mandat additionnel pour la remise en place de repères d'arpentage sur trois sites additionnels dans le secteur de la rue Deschênes, à la suite des travaux de réfection réalisés en 2025;
- b) D'AUTORISER à cette fin une dépense maximale de deux mille sept cents dollars (2 700,00 \$), avant taxes, soit environ deux mille huit cent trente-cinq dollars (2 835,00 \$), taxes nettes, selon le nombre d'enquêtes réellement requises pour chacun des sites visés;
- c) DE FINANCER cette dépense à même le montant supplémentaire de cinq mille neuf cent cinquante et un dollars (5 951,00 \$) reçu dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien; et
- d) D'AUTORISER la Direction générale à donner les suites administratives et professionnelles requises à l'exécution de la présente résolution.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour l'adoption de la planification stratégique municipale 2026-2031
EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Claude Filion et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) D'ADOPTER la planification stratégique municipale 2026-2031 de la Municipalité de Saint-Épiphanie;
- b) DE CONFIRMER que cette adoption vise la vision, les axes et les grandes priorités qui constitueront le cadre de référence des actions municipales pour la période 2026-2031;
- c) DE PRÉCISER que les chantiers 2026, les indicateurs de mesure et le tableau de bord annuel constituent des outils de travail, de suivi et de reddition de comptes appelés à être ajustés selon les ressources, les budgets, les décisions du Conseil et l'évolution des dossiers; et
- d) D'AUTORISER la Direction générale à donner les suites administratives requises à l'exécution de la présente résolution.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour la confirmation des catégories, sous-catégories et identifications à transmettre à la MRC en vue de l'analyse d'une taxation à taux variés

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Nicolas Caron et majoritairement résolu par les conseillers présents :

- a) DE CONFIRMER à la MRC de Rivière-du-Loup que la Municipalité de Saint-Épiphanie souhaite faire analyser, en vue d'une taxation à taux variés applicable au prochain rôle d'évaluation 2027-2028-2029, les secteurs de taxation, les sous-catégories d'immeubles résidentiels dans la catégorie résiduelle, les terrains vagues desservis et non desservis, les immeubles industriels ainsi que les terres à vocation agricole exploitables, mais non exploitées;
- b) DE CONFIRMER que cette démarche vise uniquement l'analyse préalable des éléments susceptibles d'être utilisés dans un régime de taxation à taux variés et ne constitue pas, à ce stade, une décision du Conseil quant aux taux qui pourraient éventuellement être adoptés;
- c) DE PRÉCISER que la présente démarche demeure ouverte afin de permettre, au besoin, l'ajout d'autres catégories, sous-catégories ou identifications d'ici l'échéance administrative applicable; et
- d) D'AUTORISER la Direction générale à transmettre la présente résolution à la MRC de Rivière-du-Loup et à donner les suites administratives requises à l'exécution de la présente résolution.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour la position municipale concernant le projet-pilote sur le soufflage de certains chemins fermés durant la saison hivernale lors de l'hiver 2025-2026

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Geneviève Sirois et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) DE CONFIRMER que la façon de faire expérimentée dans le cadre du projet-pilote de soufflage de certains chemins municipaux fermés durant la saison hivernale lors du printemps 2026 est intégrée, jusqu'à nouvel ordre, aux opérations municipales de voirie à compter de la saison hivernale 2026-2027;
- b) DE PRÉCISER que l'application de cette pratique demeure conditionnelle aux conditions météorologiques, aux conditions de terrain, aux contraintes opérationnelles et au jugement professionnel de la direction des travaux publics;
- c) DE CONFIRMER que cette pratique devra être appliquée conformément au règlement municipal en vigueur concernant l'entretien des chemins municipaux durant la saison hivernale, notamment quant au maintien des barrières et aux conditions d'ouverture des chemins; et
- d) D'AUTORISER la Direction générale et la direction des travaux publics à donner les suites administratives et opérationnelles requises à l'exécution de la présente résolution.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour la révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Réal Pelletier et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) QUE le Conseil municipal de Saint-Épiphane prenne acte de la demande d'appui reçue de la Fédération québécoise des municipalités, relayée par l'Association des directeurs municipaux du Québec, concernant le Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales;
- b) QUE le Conseil municipal décide de ne pas appuyer la demande telle que présentée;
- c) QUE le Conseil municipal refuse d'adhérer à la résolution proposée par la Fédération québécoise des municipalités relativement au Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales; et
- d) QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Association des directeurs municipaux du Québec afin de les informer de la décision du Conseil.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour l'installation de panneaux de sensibilisation à la circulation en milieu agricole

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Lebel et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) D'APPUYER la demande visant l'installation de panneaux de sensibilisation à la circulation en milieu agricole portant la mention « Milieu agricole, soyez vigilant » sur la route 291, à l'entrée et à la sortie du territoire de la Municipalité de Saint-Épiphane;
- b) D'AUTORISER la Direction générale à informer la MRC de Rivière-du-Loup de la position de la Municipalité pour la suite du dossier auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, ainsi qu'à donner les suites administratives requises à l'exécution de la présente résolution.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour l'octroi d'un contrat pour l'inspection et le nettoyage du réservoir municipal d'eau potable

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Geneviève Sirois et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) D'OCTROYER à Can-Explore un contrat pour l'inspection et le nettoyage du réservoir d'eau potable situé au 5, rue des Puits, pour un montant total de dix-sept mille quatre cents dollars (17 400,00 \$), avant taxes;
- b) DE FINANCER un montant de neuf mille quatre cents dollars (9 400,00 \$), avant taxes, à même la TECQ – priorité 2 pour la portion du mandat liée à l'inspection, à l'analyse et au rapport d'ingénierie;
- c) DE FINANCER un montant de huit mille dollars (8 000,00 \$), avant taxes, à même le surplus accumulé affecté pour la portion du mandat liée au nettoyage des réservoirs; et
- d) D'AUTORISER la Direction générale à donner les suites administratives et contractuelles requises à l'exécution de la présente résolution.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Geneviève Sirois et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière au *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* pour la formation d'un pompier au cours Pompier I, d'un pompier au cours opérateur d'autopompe et de deux pompiers au cours de désincarcération

agricole;

b) DE TRANSMETTRE cette demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rivière-du-Loup, conformément aux modalités du programme; et

c) D'AUTORISER la Direction générale à donner les suites administratives requises à l'exécution de la présente résolution.

DÉMARCHE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Dans le cadre de la magistrature 2021-2025, la Municipalité de Saint-Épiphane a entrepris une démarche structurante en lançant sa toute première planification stratégique, un exercice collectif d'envergure visant à définir les grandes orientations de développement pour les 15 prochaines années. Mandaté au début de l'été 2025, M. Luc Caron, de la firme Expérience Stratégique LC, a accompagné la Municipalité dans cette démarche assurant un processus rigoureux, neutre et conforme aux meilleures pratiques en gouvernance locale.

Un lancement porteur et mobilisateur

Le 25 août 2025, la Municipalité a officiellement amorcé cette démarche, confirmée publiquement le 9 septembre 2025 par la diffusion d'un communiqué soulignant son caractère historique. Comme l'a mentionné la mairesse, Mme Rachelle Caron : « C'est une démarche inédite pour Saint-Épiphane. Elle vise à bâtir un cap collectif, crédible et mobilisateur. Ce plan ne sera pas celui de l'Administration ou des élus, mais bien celui de toute une collectivité qui se mobilisera pour son avenir. » Cette volonté s'inscrit dans un contexte de transformations sociales, économiques et démographiques nécessitant une vision claire et partagée.

Une démarche participative et inclusive

Au cœur du processus : une volonté affirmée de consultation et de coconstruction.

Consultation citoyenne

Dès le début du mois de septembre 2025, un sondage citoyen a été déployé à large échelle, accessible en ligne, en format papier et avec accompagnement. Celui-ci a permis à l'ensemble de la population – jeunes, familles, aînés, bénévoles et nouveaux arrivants – d'exprimer leurs attentes, leurs préoccupations et leurs aspirations. Au total, 154 citoyens sur 874 habitants ont pris part à l'exercice, représentant un taux de participation de 18 %, ce qui constitue un niveau d'engagement remarquable pour ce type de démarche municipale. Ce résultat témoigne de l'intérêt marqué de la population pour l'avenir de la communauté et renforce la légitimité des orientations qui en découlent.

Consultations ciblées

En septembre et octobre 2025, la municipalité a réalisé une série de rencontres auprès de groupes représentatifs du milieu, notamment :

- les employés municipaux ;
- les organismes communautaires et bénévoles ;
- les aînés ;
- les jeunes ;
- les représentants du milieu des affaires ;
- les partenaires institutionnels et territoriaux.

Ces échanges ont permis d'enrichir le diagnostic et d'assurer une vision ancrée dans la diversité des réalités locales.

Un moment clé de cocréation

Le 20 septembre 2025, un atelier stratégique a réuni élus, employés et bénévoles dans un esprit de collaboration. Cette activité a permis :

- de définir les bases d'une vision commune ;
- d'identifier des priorités stratégiques ;
- de faire émerger des pistes d'action concrètes et mobilisatrices.

Une démarche structurée et rigoureuse

Tout au long du processus, l'approche retenue a reposé sur :

- une analyse approfondie des données recueillies ;
- une intégration des expertises citoyennes et organisationnelles ;
- une volonté constante de transparence et d'excellence.

Cette démarche a permis de :

- dresser un portrait clair des forces et des défis du territoire ;
- définir une vision d'avenir partagée ;
- élaborer un plan d'action concret et structurant ;
- établir une feuille de route durable pour les décisions présentes et futures.

Validation et appropriation

Le 12 février 2026, la planification stratégique a été présentée aux élus municipaux pour validation et appropriation politique. Par la suite, le 5 juin 2026, la municipalité a procédé à une présentation publique auprès des citoyens réaffirmant sa volonté de transparence et favorisant l'adhésion collective à la vision proposée.

Une vision tournée vers l'avenir

Cette planification stratégique constitue désormais un levier essentiel pour :

- guider les décisions municipales ;
- maximiser l'impact des ressources ;
- soutenir un développement harmonieux, durable et cohérent.

Elle reflète l'identité de Saint-Épiphane : une communauté engagée, dynamique et profondément attachée à son développement humain et collectif.

Balayez les codes QR pour consulter les documents concernant la planification stratégique.



Planification
stratégique



Résultats du
sondage citoyen



Présentation du
6 juin aux citoyens

ET SI ON S'INTÉRESSAIT UN PEU À NOTRE HISTOIRE...



SI MON COMTÉ M'ÉTAIT CONTÉ - SAINT-ÉPIPHANE

L'article est tiré du journal Le Saint-Laurent du 12 juillet 1995.

Installée presque au centre de la MRC de Rivière-du-Loup, à 25 km au sud-est de la ville du même nom, à la hauteur de Saint-Georges-de-Cacouna, plus à l'ouest, cette municipalité est née vers 1840. Le territoire de Saint-Épiphanie, qui comprend une partie du canton de Viger (érigé en 1861, en l'honneur de Denis-Benjamin Viger, ministre du Bas-Canada, en 1843, qui a généreusement contribué à la construction de la chapelle), a été détaché de Saint-Jean-Baptiste-de-L'Isle-Verte (au nord) et de Saint-François-Xavier-de-Viger (au sud). Outre ces deux municipalités, Saint-Épiphanie est borné par Saint-Paul-de-la-Croix (à l'est), Saint-Arsène et Saint-Modeste (à l'ouest).

Les premiers habitants

En 1827, le gouvernement donne trois mille acres de terre (100 acres par famille) et des grains de semence à une trentaine de familles malécites afin de les intéresser à la colonisation. Le seul survivant à résider dans la région (Cacouna) a été Joseph Launière, dernier chef, dont la mère était canadienne-française. L'expérience de 1827 est un échec.

En 1870, cette colonie située au sud de L'Isle-verte qui ne portait pas encore de nom, est devenue Saint-Épiphanie. Cette année, le 11 mai, des défricheurs, les pionniers Épiphanois achètent ces terres qui furent annexées au canton de Viger. Joseph Landry, premier colon arrivé en 1846 à l'endroit où sera érigée la chapelle, est suivi par d'autres provenant de L'Isle-Verte (Hector-Octuaire Saint-Pierre, en 1849), Rivière-du-Loup (Basile Hudon dit Beaulieu), Saint-Arsène (François Sirois, Olivier Gagnon), Saint-Pascal (Jean-Baptiste Thériault et ses fils, en 1848). En 1846, les premiers colons de la 3e concession sont Edmond Roy, Charles et Nazaire Morin; dans la 2e concession : François Sirois de Saint-Arsène qui donne, avec Joseph Paré, le terrain pour la construction des édifices paroissiaux. Théophile Chamberland et Joseph Litalien sont aussi des pionniers de Saint-Épiphanie.

La vie religieuse

La paroisse porte le prénom de l'abbé Épiphan Lapointe, ancien curé de Rimouski, et un des bienfaiteurs de l'Église. Le saint patron, dont la fête est célébrée le 12 mai, était évêque. Une maison-chapelle, aménagée en 1857, précède une église de pierre, bâtie de 1879 à 1882. Un curé réside depuis 1863, au moment de l'ouverture des registres. L'église, détruite par le feu en 1946, est rebâtie à partir des murs anciens, en 1948. La chapelle temporaire utilisée pendant la reconstruction, sert de salle paroissiale par la suite. Un carillon de trois cloches baptisées Saint-Eugène (prénom de Pie XII), Saint-Georges (prénom de Mgr l'archevêque), Joseph-Arthur (prénom du curé) est béni en 1947. Le presbytère, érigé en 1860, est remplacé par un plus récent en 1884. Le premier cimetière est construit en 1859, le second en 1886.

La vie épiphanoise

Le premier maire, en 1856, est Louis-Michel Audet dit Lapointe. En 1885, le conseil municipal se préoccupe de questions nationales, on réprovoque l'exécution de Louis Riel.

En 1877, le premier bureau de poste ouvre sous le nom de *Bureau de poste de Viger*. Depuis 1966, il est nommé *Bureau de poste de Saint-Épiphan*. La municipalité a conservé assez longtemps son caractère pionnier, pas de buanderie avant 1888, ni fromagerie, distance énorme des marchés pour le bois, le grain et le foin. Les habitants ont subi diverses épreuves : neiges précoces ayant provoqué des disettes, épidémie de picote causant 121 décès en 1875, l'incendie de 1895 ravageant une partie de la paroisse.

Saint-Épiphan allait devenir une paroisse agricole. En 1941, la paroisse compte 186 fermes. En 1970, on honore les familles Gagnon, Saint-Pierre, Thériault et Dionne qui cultivent la même terre depuis quatre générations. En 1974, naissaient les Serres de la Plaine qui ont disparues depuis. De nos jours, on retrouve même une ferme spécialisée dans l'élevage des autruches.

Pendant une soixantaine d'années (début 1900 à 1965), Saint-Épiphan a eu son embaumeur et vendeur de tombeaux. Des Dionne, de génération en génération, ont mis à contribution leur don de *ramancheur*. L'atelier de vannerie qui avait ouvert ses portes en 1983 a cessé ses opérations.

Le couvent des Sœurs du Saint-Rosaire qui a existé entre 1950 et 1979 a été démoli en 1982. L'école primaire Notre-Dame-du-Sourire a ouvert ses portes en 1962.

Quelques attractions à souligner : la croix de la montagne (la première bénite en 1869, de nos jours, c'est la 5e, érigée au même endroit; elle est illuminée depuis 1970) visant à promouvoir la tempérance, un four à pain (le troisième situé au même endroit, construit en 1910, classé monument historique en 1976), un monument élevé à la mémoire des Amérindiens du Canton de Viger et le monument des braves érigé devant l'église pour rendre hommage aux soldats des deux guerres mondiales.

La population

En 1851, la population est de 225 habitants et 58 familles. En 1857, les 344 habitants forment 60 familles. En 1925, on compte 1500 personnes, en 1941, 1845, en 1947, 1668, en 1977, 1125. En 1970, la population est de 1097 composant 275 familles. En 1972, il y a 1131 habitants. Enfin, en 1994, les Épiphanois sont au nombre de 940.

À LA DÉCOUVERTE DE NOS ENTREPRISES LOCALES

LES ENTREPRISES DUBÉ ET FILS : UNE HISTOIRE DE FAMILLE ET DE PASSION

Dans le cadre de notre chronique visant à faire découvrir les entreprises d'ici, nous vous présentons cette fois-ci Les Entreprises Dubé et fils, une entreprise bien ancrée dans notre communauté.

Fondée en 2020, l'entreprise se distingue par son caractère familial et son approche humaine. Derrière ce nom, on retrouve une équipe passionnée qui place la qualité du service et la satisfaction des clients au cœur de ses priorités.

Spécialisée en mécanique, l'entreprise offre des services pour une grande variété de véhicules : automobiles, camions, poids lourds et même tracteurs. Peu importe le type de véhicule, l'objectif demeure le même : s'assurer qu'il soit sécuritaire et performant.

Mais Les Entreprises Dubé et fils, ce n'est pas seulement un garage. C'est aussi une entreprise polyvalente qui s'adapte aux besoins de sa clientèle. En plus des services mécaniques, elle offre notamment :

- le déneigement résidentiel et commercial
- l'épandage d'abrasifs en hiver
- la vente de pièces de véhicule.

Ce qui distingue particulièrement l'entreprise, c'est son approche chaleureuse. Ici, les clients sont accueillis comme des membres de la famille avec un service personnalisé et attentionné.

Cette proximité avec la clientèle, combinée à un service professionnel, contribue à bâtir une relation de confiance durable avec les citoyens et les entreprises de la région.

Coordonnées

151, rue Viger, Saint-Épiphane (GOL 2X0)

Téléphone : 418-816-5859

Courriel : lesentreprisesdubeeetfils@gmail.com



VOIRIE

OBJETS DANS L'EMPRISE DE RUE : CE QU'IL FAUT ÉVITER

Avec l'arrivée de l'été, plusieurs citoyens en profitent pour aménager leur terrain, embellir leur cour ou entreprendre des petits travaux extérieurs. C'est une belle saison pour en profiter !

Cependant, certains aménagements peuvent, sans qu'on le réalise, se retrouver dans ce qu'on appelle l'emprise de rue.

L'emprise de rue, c'est quoi ?

L'emprise de rue, c'est l'espace réservé à la route et à son entretien. Elle ne comprend pas seulement la chaussée mais aussi les accotements et parfois une partie du terrain en bordure de la route. Même si cet espace peut sembler faire partie de votre terrain, il est réservé à l'usage municipal pour assurer la sécurité et l'entretien des routes.

Quels objets peuvent poser problème ?

Certains objets ou aménagements peuvent nuire aux opérations de voirie ou représenter un risque pour la sécurité. Par exemple :

- Roches décoratives ou aménagements paysagers près de la route
- Bacs, poubelles ou autres objets laissés trop près de la chaussée
- Clôtures, haies ou plantations qui empiètent sur la route
- Poteaux, structures temporaires ou décorations installées en bordure

Ces éléments peuvent être endommagés par la machinerie... ou compliquer le travail de l'équipe municipale.

Pourquoi c'est important ?

Les employés de la voirie doivent circuler avec de la machinerie parfois imposante pour entretenir les routes, tondre les accotements ou effectuer des travaux.

Des objets mal placés peuvent :

- Nuire à la visibilité
- Ralentir les opérations
- Endommager l'équipement... ou être endommagés eux-mêmes

Un petit geste qui fait toute la différence

Avant d'installer un aménagement ou de laisser un objet près de la route, prenez un moment pour vérifier qu'il est bien situé sur votre terrain à l'écart de l'emprise de rue.

En cas de doute, n'hésitez pas à communiquer avec la Municipalité. Notre équipe est là pour vous accompagner.

En travaillant ensemble, on s'assure de garder des routes sécuritaires, fonctionnelles et agréables pour tous.

Eric Albert

Directeur des travaux publics
418 862-0052, poste 280
voirie@saint-epiphane.ca



URBANISME

Travaux à venir? Pensez à votre permis!

Avant d'entreprendre des travaux sur votre propriété, n'oubliez pas qu'un permis est obligatoire.

Pour faire votre demande, rien de plus simple :

- Rendez-vous sur notre site Web pour remplir le formulaire en ligne.
- Prenez-vous à l'avance!

La Municipalité dispose d'un délai maximal de 45 jours pour traiter les demandes. Évitez les retards en déposant votre dossier dès maintenant.

Besoin de parler au Service de l'inspection?

Vous pouvez aussi prendre un rendez-vous en ligne via notre site Web.

Merci de contribuer au bon déroulement des projets dans notre communauté!

**FAITES VOS DEMANDES DE PERMIS ET PRENEZ
RENDEZ-VOUS EN LIGNE SUR NOTRE SITE WEB**



Frédéric Harvey

Inspection en bâtiment et en environnement
Municipalité de Saint-Épiphanie
418 862-0052, poste 220
fharvey@mrcrdl.quebec



RAPPEL - C'EST LE TEMPS DE PLANIFIER LES VIDANGES ESTIVALES POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Si votre résidence n'est pas raccordée au réseau d'égout municipal, vous devez vous-même vous assurer de faire vidanger votre installation septique. Si votre installation vient avec un contrat d'entretien par le fabricant, il s'agit de maintenir le contrat d'entretien. Dans les autres cas, le propriétaire doit donner le mandat à une entreprise spécialisée. La fréquence prescrite par la loi est la suivante : aux 2 ans pour les résidences habitées à l'année, aux 4 ans pour les résidences saisonnières.

*Exception : si vous avez une fosse fermée, il y a une alarme ou un signal qui vous indique que la vidange est due. Celle-ci arrive généralement plus fréquemment. Pourquoi ? Éviter les refoulements sur votre terrain et dans votre maison, prolonger la durée de vie du système et protéger les puits et les cours d'eau environnants.

Que pouvez-vous faire de plus pour prévenir le vieillissement prématuré de mon installation septique?

1. Éviter les « coups d'eau » en répartissant vos activités utilisant de l'eau tout au long de la journée et de la semaine.
2. Jeter dans vos drains uniquement les matières prévues à cette fin : urine, selles, papier de toilette (éviter les triples épaisseurs ainsi que les mouchoirs). Aucune nourriture, médicament, produit d'hygiène féminine, etc.
3. Laisser le couvert de neige en hiver et éviter le piétinement sur la fosse et le champ d'épuration.

Pour plus de détails, balayez le code QR (Guide pratique pour les propriétaires d'installations septiques résidentielles)



Profiter du crédit à l'impôt pour la mise aux normes!

Le gouvernement offre jusqu'en 2027 un « crédit d'impôt pour mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles » allant jusqu'à 5 500 \$!

SERVICE INCENDIE

COMMENT FONCTIONNE UNE ALARME INCENDIE RÉSIDENTIELLE?

Les détecteurs installés dans nos maisons jouent un rôle essentiel pour notre sécurité... mais savons-nous vraiment comment ils fonctionnent? Voici un petit guide simple pour mieux comprendre et bien les utiliser.

Les différents types de détecteurs

Il existe plusieurs appareils, chacun ayant un rôle bien précis :

- Détecteur de fumée : c'est le plus courant. Il déclenche une alarme dès qu'il détecte de la fumée dans l'air. C'est votre première ligne de défense en cas d'incendie.
- Détecteur de monoxyde de carbone (CO) : il détecte un gaz invisible, inodore et très dangereux produit par certains appareils (poêle, fournaise, foyer, etc.). Indispensable si vous avez un appareil à combustion.
- Détecteur de chaleur : moins connu, il se déclenche lorsque la température augmente rapidement. Utile dans des endroits comme le garage ou près de la cuisine où la fumée peut être fréquente sans danger.

Où installer vos détecteurs?

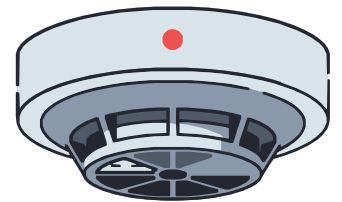
Pour une protection optimale :

- Installez un détecteur de fumée à chaque étage de la maison.
- Placez-en dans le corridor près des chambres.
- Ajoutez un détecteur de monoxyde de carbone près des chambres et des appareils à combustion.
- Évitez les endroits trop près des sources de vapeur (salle de bain) ou de cuisson (juste au-dessus de la cuisinière).

Comment les entretenir?

Un détecteur, c'est efficace seulement s'il fonctionne bien :

- Testez vos détecteurs une fois par mois.
- Changez les piles au moins une fois par année (un bon truc : lors du changement d'heure).
- Remplacez l'appareil aux 10 ans, même s'il semble fonctionner.
- Nettoyez-les occasionnellement pour éviter l'accumulation de poussière.



Un petit appareil, une grande protection

Une alarme fonctionnelle peut vous donner les quelques minutes nécessaires pour évacuer en toute sécurité. C'est un investissement simple mais essentiel pour protéger votre famille. Prenez quelques minutes ce mois-ci pour faire le tour de vos détecteurs... votre sécurité en vaut la peine!

PERMIS DE BRÛLAGE ET FEUX EXTÉRIEURS

Savez-vous qu'il est obligatoire et ce, tout au long de l'année, de faire la demande d'un permis de feu extérieur avant d'effectuer un feu d'abattis notamment pour éliminer les branches ou un feu de camp pour égayer un pique-nique ou une fête? Le foyer extérieur muni d'un pare-étincelles est le seul feu extérieur n'ayant pas besoin de permis.

Pour faire une demande, vous devez contacter M. Alexandre Michaud à la Ville de Saint-Antonin soit par téléphone au 418-862-1056 poste 241 ou par courriel preventionniste@st-antonin.ca.



HYGIÈNE DU MILIEU

JUIN : LE MOIS DE L'EAU, CHAQUE GOUTTE COMPTE À SAINT-ÉPIPHANE

L'eau est au cœur de notre quotidien. Elle coule de nos robinets, nourrit nos familles, protège notre santé, soutient nos entreprises et fait vivre notre environnement. À Saint-Épiphan, comme partout au Québec, nous avons la chance d'avoir accès à une eau potable de qualité. Cette richesse, souvent tenue pour acquise, mérite toutefois toute notre attention.

Le mois de juin est l'occasion idéale pour rappeler que l'eau est une ressource précieuse et limitée. Même si le Québec possède d'importantes réserves d'eau douce, traiter, distribuer et protéger cette eau demande des infrastructures coûteuses, beaucoup d'énergie et un entretien constant des réseaux municipaux. Chaque litre économisé contribue donc à préserver nos installations, à réduire les coûts collectifs et à protéger l'environnement pour les générations futures.

Saviez-vous qu'un Québécois consomme en moyenne plusieurs centaines de litres d'eau potable par jour. Une simple fuite de robinet peut gaspiller des milliers de litres d'eau par année. Un boyau d'arrosage laissé ouvert inutilement peut consommer autant d'eau qu'une famille utilise à l'intérieur de la maison en une journée complète. De petits gestes peuvent donc avoir un impact énorme lorsqu'ils sont multipliés à l'échelle d'une communauté.

À Saint-Épiphan, l'eau fait partie intégrante de notre qualité de vie. Elle soutient nos activités agricoles, nos commerces, nos espaces verts et notre développement. Elle contribue également à la sécurité incendie et au bon fonctionnement des services municipaux. Derrière chaque verre d'eau se cache tout un travail : captage, traitement, analyses, entretien des conduites et protection des sources d'approvisionnement.

Le mois de l'eau est aussi un rappel que chacun peut poser des gestes simples pour réduire sa consommation:

- Réparer rapidement les robinets ou toilettes qui fuient;
- Fermer le robinet pendant le brossage des dents;
- Utiliser le lave-vaisselle et la laveuse seulement lorsqu'ils sont pleins;
- Installer des équipements à faible débit;
- Arroser les pelouses tôt le matin ou en soirée pour éviter l'évaporation;
- Récupérer l'eau de pluie pour les fleurs et les jardins;
- Nettoyer les entrées avec un balai plutôt qu'avec le boyau d'arrosage.
- Une consommation responsable aide également à diminuer la pression sur les usines de traitement et les réseaux d'égout. Moins d'eau gaspillée signifie aussi moins de coûts liés au pompage, au traitement et à l'entretien des infrastructures municipales.

L'eau est bien plus qu'une ressource : elle est essentielle à la vie. Elle accompagne nos journées, nos loisirs, notre santé et notre économie. À Saint-Épiphan, nous avons tous un rôle à jouer afin de protéger cette richesse collective. Ensemble, par des gestes simples et une prise de conscience commune, nous pouvons assurer une gestion durable de l'eau pour aujourd'hui et pour demain.

En ce mois de l'eau, prenons un moment pour réfléchir à notre consommation et nous rappeler qu'une petite action peut faire une grande différence. Parce qu'à Saint-Épiphan, chaque goutte compte.

Service de l'hygiène du milieu
418 862-0052, poste 270
aquaduc@saint-epiphane.ca



UNE NOUVELLE POSSIBILITÉ D'UTILISATION AU PARC DESJARDINS

La Municipalité est heureuse d'annoncer la mise en place d'un projet-pilote de location de la Place du 150e, située au parc Desjardins. Cette initiative, récemment autorisée par le conseil municipal, vise à bonifier l'offre d'espaces accessibles à la population pour la tenue d'activités privées.

Une période d'essai estivale

Le projet-pilote sera en vigueur du 15 juin au 15 septembre 2026, selon les modalités suivantes :

- Disponibilités : vendredi soir, samedi et dimanche

Un nouvel espace pour vos activités

Ce projet permettra aux citoyens et aux organisations de bénéficier :

- d'un lieu attrayant et convivial pour leurs rassemblements;
- d'un processus de réservation simplifié, similaire à celui en vigueur pour les salles municipales;
- d'un encadrement structuré assurant la propreté des lieux ainsi que le respect du voisinage et des usagers du parc.

Tarification

- 120 \$ / jour pour les résidents et les propriétaires
- 175 \$ / jour pour les non-résidents
- Gratuité maintenue pour les organismes admissibles



Une initiative au service de la collectivité

Ce projet-pilote permettra à la Municipalité d'évaluer l'intérêt et les retombées de cette nouvelle offre pour la communauté. Il s'inscrit dans une volonté de mettre en valeur les espaces publics tout en maintenant l'accessibilité du parc pour l'ensemble des citoyens.

La Municipalité invite la population à s'approprier ce lieu et se réjouit à l'idée de voir la Place du 150e s'animer au rythme des activités estivales.

DATES DES PROCHAINES COLLECTES

Juin

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Août

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Légende:

	Déchets		Déchets et matières organiques
	Matières recyclables		Matières recyclables et matières organiques

SERVICE DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

SOIRÉE DE VISIONNEMENT DU MATCH DES CANADIENS

Le 27 mai dernier, les citoyens étaient invités à venir visionner le match n°4 des Canadiens VS les Hurricanes au centre communautaire. Douze personnes sont venues participer à cette activité. Sur place, les gens pouvaient acheter du pop corn, des chips, des bonbons et des boissons gazeuses. Les participants étaient également invités à apporter leur alcool pour la soirée. Malgré la défaite des Canadiens, les gens présents ont bien aimé regarder le match tous ensemble.



MINI-CYCLONE

Le 3 juin dernier, l'activité mini-cyclone a eu lieu dans le parc Desjardins. Les élèves de maternelle 4 et 5 ans, les enfants du CPE des P'tits sourires et de la garderie des petits loups sont venus participer à une activité éducative pour apprendre à faire de la bicyclette et la signalisation de base. Trente-trois enfants ont participé à cette belle activité.



COURS DE GUITARE AVEC L'ÉMAC

Du 20 mars au 22 mai, une session de cours de guitare a été offerte aux jeunes âgées entre 12 et 18 ans. Les cours étaient offerts gratuitement par l'École de musique Alain Caron. Cinq jeunes se sont inscrits pour apprendre les bases de la guitare et ont même eu l'occasion de participer au concert de fin de session à l'ÉMAC. Une belle opportunité pour adolescents de notre village d'apprendre à jouer d'un instrument de musique.



LECTURE DE CONTES AVEC L'ESCOUADE LI-COOL

Du 7 février au 30 mai, l'Escouade Li-Cool a animé des lectures de conte à la bibliothèque à toutes les deux semaines. L'Escouade Li-Cool est composée de 2 jeunes de 11 ans et 12 ans qui aiment la lecture et veulent partager leur passion avec les enfants plus jeunes de la communauté. À chaque activité, nos jeunes bénévoles, Camille et Loree, font la lecture de 2 histoires, animent un petit jeu et un bricolage.

Si d'autres adolescents désirent intégrer l'Escouade Li-Cool, n'hésitez pas à contacter Laurie St-Gelais au 418-862-0052 poste 480 pour mentionner leur intérêt.



Heures d'ouverture Bibliothèque municipale

Mardi: 14 h à 16 h
Mardi: 19 h à 20 h 30
Jeudi: 9 h à 12 h
Samedi: 9 h à 11 h



Bingo au Manoir

Saviez-vous que chaque jeudi après-midi, de 13 h à 14 h 30, un bingo est animé par la technicienne du Service des sports de la culture et de la vie communautaire au Manoir de Saint-Épiphanie?

Tous les citoyens sont invités à participer!

Coût: 0.50\$ par carte



SOIRÉE DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le 24 avril dernier, c'était la soirée de reconnaissance des bénévoles et d'accueil des nouveaux arrivants. Pour la première édition, le Service des sports, de la culture et de la vie communautaire a organisé un 5 à 7 dans le but de remercier les personnes qui donnent de leur temps pour la communauté et d'intégrer les nouveaux arrivants dans le milieu.

Cette soirée a également permis de rendre hommage à Robert Cyr récipiendaire du titre de bénévole de l'année. Robert a été choisi pour son implication généreuse auprès de la municipalité, notamment par la création de l'organisme ACI ainsi que par son rôle de porteur du projet de parc fruitier. Il contribue activement à améliorer notre milieu de vie et à créer des initiatives importantes pour les citoyens. Merci Robert!



VUE D'EN HAUT: SAINT-ÉPIPHANE



La municipalité de Saint-Épiphane invite les citoyens à participer à un projet unique de captation d'images aériennes par drone visant à mettre en valeur le territoire à travers les quatre saisons.

Dans le cadre du concours « Vue d'en haut: Saint-Épiphane », les participants sont appelés à soumettre leurs plus belles images du territoire. Ces photos et vidéos serviront à enrichir les outils de promotion municipaux notamment les réseaux sociaux, le site Web et diverses publications.

Ce projet participatif permet aux citoyens de devenir de véritables ambassadeurs de leur milieu de vie en partageant leurs perspectives uniques de Saint-Épiphane.

Le concours s'échelonne sur plus d'un an afin de capter la richesse des paysages saisonniers. Un prix attrayant sera attribué aux meilleures contributions (détails à venir).

Les amateurs et passionnés de drone sont invités à participer en grand nombre. Les modalités, incluant les règles de participation et de sécurité, seront annoncées prochainement.

Avec cette initiative, Saint-Épiphane souhaite renforcer la fierté citoyenne et offrir un regard renouvelé sur la municipalité.

À vos drones! Capturez Saint-Épiphane sous son plus beau jour!



CAMP DE JOUR 2026

Votre enfant est inscrit au camp de jour 2026? Nous vous invitons à rejoindre le groupe facebook ci-dessous pour avoir toutes les informations importantes pour l'été.

Merci à tous nos commanditaires pour l'aide financière qui aidera à offrir des activités stimulantes aux enfants du camp de jour!



FÊTE DES VOISINS 2026

Samedi 13 juin, c'était la 6^e édition de la Fête des voisins de Saint-Épiphane! Malgré la pluie, l'événement a été adapté à l'intérieur du centre communautaire Innergex Viger-Denonville. Seulement deux activités ont dû être annulées : la course de boîtes à savon et l'initiation à l'Ultimate Frisbee.

La journée a commencé avec le dîner hot-dog d'Opti-Jeunesse. Les hot-dogs ont été cuits au BBQ et les participants étaient invités à manger à l'intérieur. Au total 144 hot-dogs ont été vendus. La journée s'est ensuite poursuivie avec les jeux gonflables installés dans la salle Innergex Viger-Denonville, la vente de garage dans la salle Desjardins, les « snow cones » et la barbe à papa offerts gratuitement par la Maison des jeunes, la vente de livres à la bibliothèque, la lecture de contes par l'escouade Li-Cool ainsi qu'une démonstration de feu de cuisinière par les pompiers.

Après toutes ces belles activités, il était temps de préparer le souper spaghetti de l'ACI. Les jeux gonflables ont dû être retirés une heure plus tôt que prévu afin de permettre l'installation des tables pour le repas.

À 17 h, le souper a commencé. Soixante-trois personnes sont venues déguster le délicieux spaghetti préparé par nul autre que la mairesse Rachelle Caron! Sa sauce était excellente comme à l'habitude. Mme la mairesse avait même préparé du pouding chômeur maison pour le dessert!

À 18 h 30, le spectacle musical a débuté. M. Jean Klébert Platel, inscrit au concours de talents, a présenté quelques chansons. Résident de Saint-Épiphane depuis un an et demi, il est déjà très attaché à la communauté. Il a été une très belle découverte musicale pour tous! Francine Ouellet a ensuite offert sa prestation. Elle a été excellente et a chanté plusieurs succès tout au long de la soirée. Jean et Francine ont même interprété un duo! L'événement a encore une fois été une réussite cette année. La Fête des voisins demeure un événement marquant et rassembleur qui fait vibrer la communauté. À l'année prochaine!

Un énorme **MERCI** à tous les bénévoles qui ont contribué à l'organisation et à la réalisation de cet événement : Martine Belzile, William Brisebois, Rachelle Caron, Ève-Marie Charest, Vallier Côté, Robert Cyr, René Côté, Marianne D'Anjou, Mathieu D'Anjou, Mia Gagné, Gaston Lacombe, Alyssa Lafleur, Félix Lafrance, Frédéric Lafrance, Céline Laliberté, Étienne Langlois, François Larouche, Berthier Lebel, Enzo Lebel, Diane Michaud, Katia Noël, Antony Ouellet, Mathis Pelletier, Réal Pelletier, Benoît Plourde-Lafrance, Kelly Roy, Véronique Santerre, Camille Soucy, Emy Thériault et Rémi Turcotte.

Merci également à Méanne Côté, Clémence Dionne, Emmy Dubé et Mélodie Dubé pour la surveillance des jeux gonflables tout l'après-midi.



BIBLIOTHÈQUE

Heures d'ouverture:

Mardi: 14 h à 16 h

Mardi: 19 h à 20 h 30

Jedi: **9 h à 12 h** Ajout

Samedi: 9 h à 11 h

Si vous avez des livres en bon état, apportez-les à la bibliothèque ou au bureau municipal sur les heures d'ouverture. Les bénévoles feront le tri et nous pourrons certainement ajouter plusieurs nouveaux titres à notre collection locale!



N'hésitez pas à faire vos demandes spéciales par courriel au biblio.epiphane@crsbp.net si nous n'avons pas le livre que vous désirez sur nos tablettes. **Nous vous demandons de bien vouloir prendre soin des livres que vous empruntez; certains livres neufs reviennent en piteux état à la bibliothèque...**



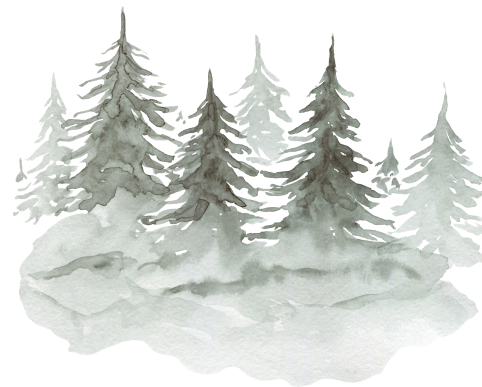
Nous vous demandons également de rapporter vos livres à la bibliothèque afin que nous puissions les remettre sur les tablettes et qu'ils soient disponibles pour l'ensemble de nos usagers.

Politique de facturation des livres non retournés après 3 mois p. 202

EXPOSITIONS RÉSEAU BIBLIO

La forêt

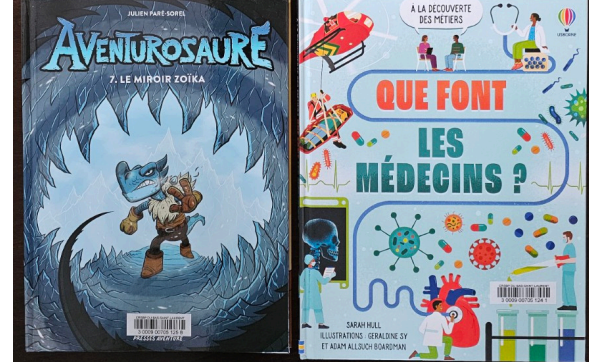
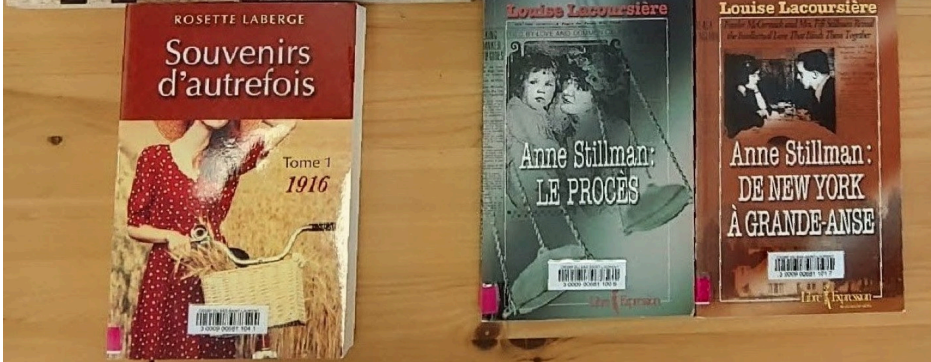
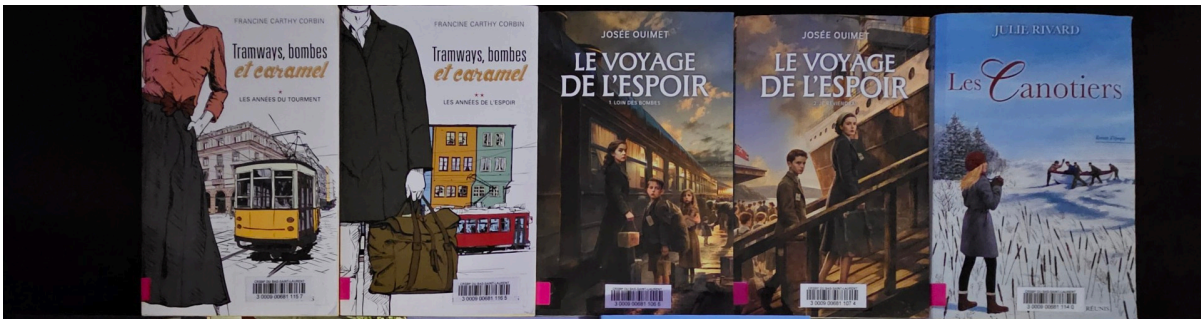
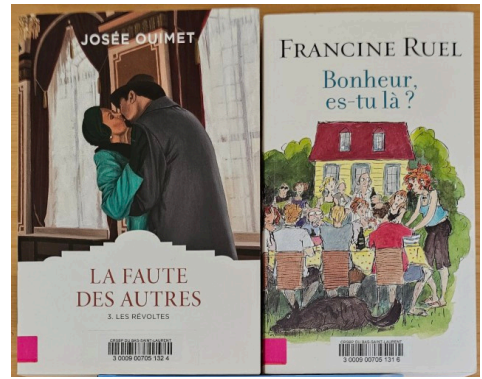
Depuis le 26 mai, une exposition pour les jeunes et adultes sur la forêt est disponible à la bibliothèque. Plusieurs types d'ouvrage sont disponibles!



NOUVEAUTÉS AJOUTÉES À NOTRE COLLECTION LOCALE







EXPOSITION ANNUELLE DU CERCLE DES FERMIERES

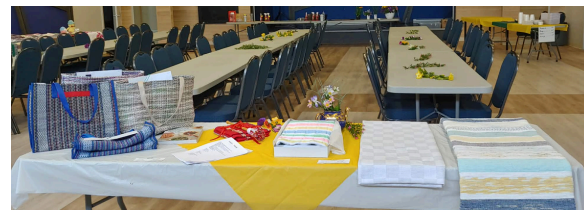
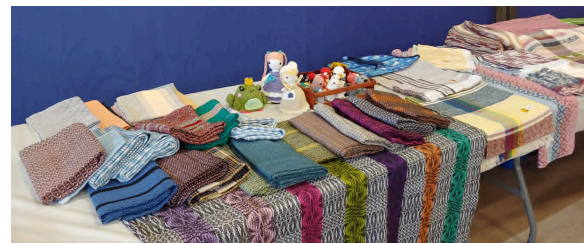
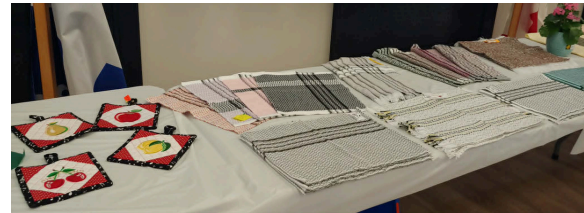
Le 3 juin dernier, le Cercle de fermières de Saint-Épiphane a tenu sa traditionnelle exposition annuelle. L'événement a réuni 13 exposantes et mis en valeur une centaine de pièces témoignant du savoir-faire artisanal local et 18 articles culinaires.

À cette occasion, un souper convivial a également été offert à la population, favorisant les échanges et le rapprochement avec la communauté.

La présidente a tenu à souligner avec fierté l'arrivée de quatre nouvelles membres âgées de 21 ans et moins. Leur engagement témoigne de la volonté de préserver et de transmettre les savoirs ancestraux aux générations futures.

Après le repas, plusieurs prix de présence, gracieuseté de commanditaires, ont été tirés parmi les participants. Des créations réalisées par les fermières ont également été remises lors d'un tirage effectué auprès des personnes ayant acheté des billets. Par ailleurs, des prix ont été décernés aux artisanes afin de reconnaître la qualité et l'excellence de leur travail.

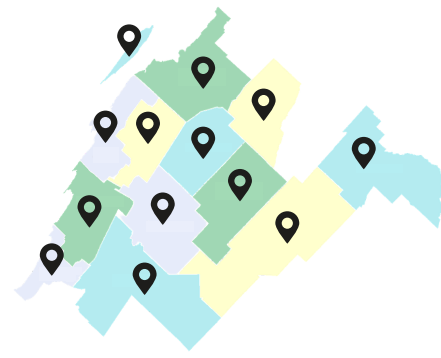
Le Cercle de fermières vous donne rendez-vous le 28 novembre pour son marché de Noël. À mettre à votre agenda!



CHEZ NOS VOISINS !

JUIN - JUILLET - AOÛT

- SEPTEMBRE 2026



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN

Zoom champêtre AMT

- 17 juin au 23 juin 2026
- Complexe sportif Louis-Santerre (Glace AMT) 101-B rue collin, Saint-Cyprien
- \$

Le Zoom champêtre AMT est un événement familial rassembleur qui invite petits et grands à profiter de l'été dans une ambiance conviviale. Activités pour tous les âges, animations et musique sont au rendez-vous pour passer un beau moment en famille ou entre amis.

MUNICIPALITÉ DE ST-ANTONIN

Festival Country Saint-Antonin

- 25-26-27-28 Juin 2026
- Centre sportif Desjardins et Estrades Berger, 21 rue Pelletier

La 17e édition se déroulera du 25 juin au 28 juin 2026 à la Place Berger de Saint-Antonin!

Musique, rodéo, danse, activités pour les familles

Billets en vente ici



MUNICIPALITÉ DE ST-ANTONIN

Super démolition de Saint-Antonin

- Samedi 11 juillet 2026
- Centre sportif Desjardins / Estrades Berger, 21 rue Pelletier

Le début des courses est prévu pour midi. Nous vous attendons en grand nombre aux estrades Berger du centre sportif Desjardins!!

Pour plus d'informations



MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

Le Festuaire de Cacouna

- Samedi 18 juillet et dimanche 19 juillet
- À l'extérieur de la salle paroissiale 425 rue de l'Église à Cacouna
- Gratuit

Le Festuaire est un **festival multi-arts** annuel à Cacouna qui célèbre la créativité sous toutes ses formes. Danse, vernissages, poésie, expositions, spectacles musicaux et autres découvertes culturelles s'y rencontrent dans une ambiance vibrante et inspirante.




Véritable carrefour artistique, le Festuaire met en lumière les talents d'ici et d'ailleurs, rassemble les générations et fait rayonner la culture au cœur du village. Le tout est offert gratuitement, pour que chacun puisse profiter de la beauté, de l'émotion et de la rencontre autour de l'art.

Pour plus d'informations sur l'événement ...



MUNICIPALITÉ DE ST-ANTONIN

Super 4X4 Extrême

-  Samedi 18 juillet 2026
-  Centre sportif Desjardins / Estrades Berger, 21 rue Pelletier
-  entrée 15\$
12 ans et moins - gratuit




Tirs de 4 x 4 organisé par le comité récréatif de la brigade incendie de St-Antonin !

Pour plus d'informations



MUNICIPALITÉ DE ST-FRANÇOIS-XAVIER-DE-VIGER

Fête de l'été de la Fabrique

-  Dimanche 19 juillet - 10 h
-  Centre Communautaire 127, rue Principale
-  27\$ Adulte - 12\$ Enfant 12 ans et moins
Gratuit pour les petits 5 ans et moins




Messe à 10 h suivie de différentes activités familiales :

- Encan
- Méchoui Porc et Boeuf
- Jeux extérieurs
- Bingo et bien plus...

Au profit de la Fabrique

MUNICIPALITÉ DE ST-ANTONIN

Émile Bilodeau

-  Jeudi 30 juillet 2026 - 20 h
Ouverture de l'espace - 19 h
-  Patinoire couverte du Centre sportif Desjardins, 21 rue Pelletier
-  entrée 32\$
10 ans et moins - gratuit

Nous recevons l'artiste Émile Bilodeau pour la tournée de son album "Bill aux îles" enregistré en direct des îles-de-la-Madeleine, Aux Pas Perdu lors de l'été 2024!




**Spectacle en extérieur

Pour plus d'informations sur l'événement et billetterie en ligne



MUNICIPALITÉ DE ST-HUBERT

Course aux couleurs




-  5 septembre 9 h-12 h
-  4 rue du Collège
Départ du Centre des loisirs.
-  Gratuit

Bougez, marchez, courez dans un parcours coloré!

- 5 km compétitif (catégories Femme/Homme/Junior)
- 2 km familial (bienvenue aux poussettes, fauteuils roulants, chariots, etc..)

MUNICIPALITÉ DE ST-FRANÇOIS-XAVIER-DE-VIGER

Compétition Forestière

-  Samedi 12 septembre - 13 h
-  Centre Communautaire 127, rue Principale
-  GRATUIT

Organisé par une équipe bénévole (Henri Plourde)

- Bar et grignotines
- Jeux gonflables
- Maquillage pour enfants

LA MÉDAILLE DU BÉNÉVOLAT POUR LES AÎNÉS

DÉCERNÉE PAR
L'HONORABLE MANON JEANNOTTE,
LIEUTENANTE-GOUVERNEURE DU QUÉBEC
À M. BERTHIER LEBEL



- ❖ Homme de devoir et de profonde générosité, Monsieur Berthier Lebel consacre depuis des décennies son énergie au mieux-être de sa communauté.
- ❖ Marguillier et vice-président de la Fabrique pendant dix ans, bénévole à la Croix-Rouge durant vingt-cinq ans, pilier du Club Optimiste et Opti-Jeunesse de Saint-Épiphane depuis plus de trente ans, il a soutenu autant les aînés que les jeunes grâce à un engagement constant, discret et déterminé.
- ❖ Par la popote roulante, l'organisation d'activités de financement, la promotion de la sécurité et de saines habitudes de vie, ainsi que son implication auprès des Chevaliers de Colomb, il a su transmettre des valeurs de solidarité, de civisme et de respect du patrimoine.
- ❖ Sa bienveillance et sa persévérance font de lui un modèle inspirant et un candidat d'exception pour la médaille de la Lieutenant-gouverneure du Québec.

LA DIVERSITÉ NOUS UNIT

Des gestes qui rapprochent

Quand une famille arrive dans un nouveau pays, tout est à reconstruire : les repères, les habitudes, parfois même la confiance.

À Rivière-du-Loup, la famille BÂ a trouvé bien plus qu'un nouveau lieu de vie. Arrivés du Sénégal avec bientôt quatre enfants, ils ont découvert une communauté où l'accueil se vit simplement, à travers des gestes sincères et des sourires.

Au comptoir de la Saint-Vincent-de-Paul, les rencontres se font naturellement. Bénévoles et nouvelles familles s'y croisent, échangent et apprennent à se connaître dans un climat de respect et de bienveillance.

Pour Hamady BÂ, le père de famille, cet accueil lui rappelle quelque chose de familier : l'hospitalité qu'il connaissait au Sénégal. Ici aussi, dit-il, les gens prennent le temps de saluer, de sourire, d'ouvrir la porte. On se sent attendu, reconnu et surtout, on se sent chez soi.

Pour les parents, voir leurs enfants rire, jouer et s'intégrer dans leur nouveau milieu est l'un des plus grands soulagements. Ces moments simples deviennent des preuves que leur nouvelle vie prend racine.

Pour les bénévoles, ces petits instants comptent énormément. Gabrielle confie que la plus belle récompense, ce sont les yeux brillants des enfants. Madeleine parle d'une complicité qui se tisse peu à peu avec les familles, rendant chaque rencontre encore plus significative.

Et même quand les mots manquent, l'essentiel passe autrement. Comme le rappelle Odette, un sourire, un geste ou un regard suffisent souvent pour se comprendre. Sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, l'accueil se construit chaque jour, dans les petites attentions comme dans les grands gestes. Parce qu'au fond, créer une communauté plus humaine commence simplement par ouvrir la porte à l'autre.

La diversité nous unit.

Avec la participation financière du gouvernement du Québec

Balayer le code QR avec votre appareil mobile (tablette ou cellulaire) pour visionner la vidéo :

<https://mrcriviereduloup.ca/immigration/>



Une richesse humaine au cœur du Carrefour d'initiatives populaires

Au Carrefour d'initiatives populaires (CIP), l'engagement et la diversité sont de véritables forces. Pour Karine, directrice générale, la générosité et l'énergie de son équipe font toute la différence. Elle souligne d'ailleurs l'importance des bénévoles et des employés qui s'investissent avec cœur auprès de la clientèle.

Parmi eux, Amar, natif de l'Algérie, apporte une couleur bien particulière à l'organisation. Avec humour, il se décrit comme « le Père Noël », toujours prêt à aider. Dès la réception de son curriculum vitae, Karine a perçu une belle opportunité d'embauche pour le CIP. Son aisance naturelle en service à la clientèle s'est révélée être un atout majeur.

Pour Amar, se sentir bien dans son travail change tout : lorsqu'on est à sa place, à chaque matin, il est agréable d'aller au travail. Polyglotte et passionné par les échanges interculturels, Amar met ses compétences linguistiques au service des personnes qu'il accompagne. Le fait qu'Amar communique dans plusieurs langues crée un lien immédiat avec la clientèle, ce qui facilite leur l'accueil et leur intégration.

Se définissant comme un « citoyen du monde », Amar incarne parfaitement l'esprit d'ouverture qui anime le Carrefour d'initiatives populaires. Plusieurs nouveaux arrivants savent déjà qu'ils trouveront auprès de lui une oreille attentive et un soutien rassurant.

Le Carrefour d'initiatives populaires démontre que la diversité est une force collective, contribuant activement au dynamisme et à la vitalité de la MRC de Rivière-du-Loup.

La diversité nous unit.

Avec la participation financière du gouvernement du Québec

Balayer le code QR avec votre appareil mobile (tablette ou cellulaire) pour visionner la vidéo :

<https://mrcriviereduloup.ca/immigration/>



MATIÈRES ORGANIQUES : BILAN 2025 ET SURCHARGE À L'ENFOUISSEMENT

La MRC de Rivière-du-Loup a transmis aux municipalités les résultats 2025 concernant le taux de détournement de la matière organique, avec un objectif minimal fixé à 20 %.

Pour Saint-Épiphane, le taux de détournement calculé pour 2025 est de 10 %. Comme l'objectif minimal n'est pas atteint, une surcharge à l'enfouissement de 1 374,85 \$ est associée à notre municipalité.

Une proposition de la MRC pour couvrir la surcharge

La MRC a aussi indiqué aux directions générales qu'une proposition serait présentée afin que ces surcharges soient payées par la MRC à même les surplus accumulés individuellement en 2025 dans le poste budgétaire des matières résiduelles, ce qui permettrait de couvrir entièrement la surcharge.

Pourquoi c'est important?

Plus on détourne les matières organiques de l'enfouissement (bac brun), plus on :

- réduit la quantité de déchets envoyés au site d'enfouissement;
- diminue les coûts liés à l'enfouissement;
- améliore la performance environnementale de la municipalité.

Comment aider concrètement (simple et efficace):

- mettre au bac brun les résidus alimentaires (restes, pelures, marc de café, etc.).
- ajouter du papier brun/carton souillé (selon les consignes locales).
- éviter de jeter des matières compostables dans la poubelle.

Merci à toutes et à tous pour votre collaboration.

L'Administration municipale

MATIÈRES ORGANIQUES
— RÉSULTATS 2025 —

Taux de détournement de la matière organique

Moins de déchets, plus d'impact positif

Nourrit nos sols, protège l'environnement

Un geste collectif qui fait la différence

Municipalité de Saint-Épiphane



PROJET DE...

CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION



CE PETIT DÉPLIANT DE CONSEILS VOUS ACCOMPAGNE AVANT, PENDANT ET APRÈS VOTRE PROJET POUR :

- DES CHOIX JUDICIEUX VERS DES RÉNOVATIONS DURABLES;
- ÉVITER LE GASPILLAGE SOUVENT COÛTEUX;
- DES SOLUTIONS LOCALES AFIN DE VALORISER VOS DÉBRIS.

LE TOUT ACCOMPAGNÉ D'UNE BELLE LISTE DE CONTRÔLE POUR NE RIEN OUBLIER!

Récupérez cet encart :

- Lors de l'obtention de votre permis
- Auprès de votre inspectrice
- Sur le site de co-eco.org/documentation



MERCI DE NOUS FAIRE CONFIANCE.

Venez nous rencontrer, on vous attend!

uniprix saint-antonin

EN VÉLO : UNE TÊTE, UN CASQUE

Les chutes à vélo peuvent causer de graves blessures à la tête et même la mort. Évitez le pire : portez un casque qui vous protégera en cas d'accident.

Le casque, une armure pour votre tête

Le casque de vélo est essentiel pour éviter le pire. Son efficacité est prouvée. Il faut s'y fier!

En cas de chute :

- il absorbe les chocs;
- il répartit l'impact sur une plus grande surface.

Portez le casque et attachez-le, même pour faire de courtes distances. Si le casque n'est pas attaché, vous le perdrez et vous n'aurez plus aucune protection en cas de chute.

Un casque de vélo bien ajusté

- Il est placé au milieu de la tête. Mesurez la largeur d'un doigt entre les sourcils et le casque.
- Les sangles sont tendues et forment un Y sous le lobe de l'oreille.
- L'ajustement de la boucle permet d'insérer un doigt sous le menton.
- Il ne bascule pas.
- Il n'est pas trop serré au point d'être inconfortable.

Au besoin, utilisez les coussinets vendus avec le casque pour obtenir l'ajustement adéquat.

Pour faire le bon choix de casque

Assurez-vous que le casque a été approuvé par l'un des organismes suivants : CSA, CPSC, ASTM, CEN ou SNELL.

Quand le nom d'un de ces organismes est apposé à l'intérieur du casque ou sur l'emballage, cela garantit que le casque répond à des normes de performance, dont la résistance à l'impact.

N'achetez jamais un casque usagé, vous ne savez pas s'il a été endommagé

Dès qu'il subit un impact, le casque de vélo n'est plus efficace. Il faut le remplacer :

- s'il a été échappé;
- s'il a une fissure.

Vélo électrique : le casque est obligatoire

Si vous faites du vélo électrique, le Code de la sécurité routière vous oblige à porter un casque de vélo. D'autres obligations sont aussi à respecter. Pour en savoir plus, voyez la section [En vélo électrique](#) de la SAAQ.



L'Association forestière bas-laurentienne est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'éduquer les jeunes et sensibiliser la population à l'importance de la forêt. Nous offrons un service d'animation d'ateliers sur la forêt dans les écoles, les camps de jour, lors d'activités grand public et pour divers événements. Contactez-nous pour planifier une activité dans votre école ou votre municipalité : www.afbl.info

La pollinisation, une question de survie

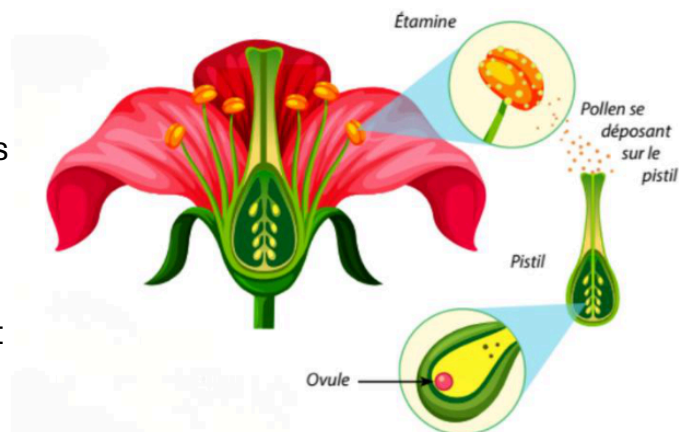


Pour plusieurs personnes, le printemps est synonyme d'allergies et de pollen. Pourtant, pour les arbres de nos forêts, le pollen est essentiel à leur survie!

Les arbres produisent du pollen grâce à leurs fleurs afin de créer des graines. Le pollen joue un rôle semblable à celui des spermatozoïdes chez les humains : il sert à la reproduction. Il est transporté d'une fleur à l'autre par le vent ou par des pollinisateurs comme les abeilles, les papillons, les mouches, les coléoptères et même certains oiseaux.

Le pollen passe de la partie mâle de la fleur, appelée étamine, jusqu'à la partie femelle, appelée pistil. À l'intérieur du pistil se trouvent les ovules, qui sont les cellules femelles de la fleur. Lorsque le pollen atteint les ovules, il les féconde. Les ovules se transforment ensuite en graines, tandis que l'ovaire de la fleur devient le fruit de l'arbre.

Cette reproduction sexuée permet aux arbres de mélanger les caractéristiques des deux parents. Cela crée une plus grande diversité génétique dans les forêts, ce qui aide les arbres à mieux résister aux maladies et aux perturbations comme les grands vents ou les incendies de forêt. À l'inverse, les arbres issus d'une reproduction non sexuée, comme le rejet de souche, le marcottage ou le drageonnage, sont souvent plus semblables les uns aux autres.



Source : Association forestière du sud du Québec

La consigne, c'est pas juste pour les cannettes de bière?

Pendant des années, la consigne, c'était les cannettes et les bouteilles de bière – le bac bleu s'occupait du reste. Mais depuis le 1^{er} mars 2025, bien des choses ont changé.

POURQUOI C'EST IMPORTANT ? Sur environ un milliard de bouteilles d'eau vendues au Québec chaque année, près de 700 millions finissaient à la poubelle. La consigne vise à récupérer 90 % des contenants de boissons d'ici 2032. On récupère maintenant de grandes quantités d'un même type de contenant donc résultat : une matière plus pure, plus facile à recycler et de meilleure qualité. Et bonne nouvelle, on paie déjà la consigne à l'achat ! Alors rapporter sa bouteille, c'est juste récupérer ce qui nous revient.

LES CONTENANTS ACCEPTÉS



Depuis un an déjà : toutes les bouteilles de plastique entre 100 ml et 2 litres (eau, jus, lait, boissons sportives, énergétiques, alcoolisées), en plus des cannettes et bouteilles de bière.

Bien vidées et rincées.

Les bouteilles de vin et les cartons de lait s'ajouteront en 2027.

OÙ

LES RAPPORTER ?

La reprise chez les détaillants telle qu'on la connaît est vouée à disparaître très prochainement.

Maintenant, deux nouvelles façons de retourner vos contenants :

- dans une **Zone Consignation**, annexée à votre magasin local
- dans un **lieu de retour Consignation dédié** où vous pouvez y déposer un sac en vrac et être remboursé par appli mobile.

Pour trouver le lieu de retour le plus près: consignation.ca/ou-consigner



Ce qui part dans nos égouts revient parfois dans notre compte de taxes

Au Québec, l'entretien des réseaux d'égouts repose essentiellement sur les municipalités. Chaque obstruction, réparation d'urgence, pompe à remplacer devient une dépense collective. Et c'est notre compte de taxes qui en prend un coup !

LES INDÉSIRABLES

LES BONS RÉFLEXES

Cheveux, soie dentaire, nourriture	Filtres dans les drains (douche et évier)
Lingettes (même celles "biodégradables"), produits d'hygiène féminine	Poubelle!
Huiles, graisses de cuisson, restants de table	Refroidis dans dans un pot puis vidé au bac brun (ou à l'écocentre pour les grosses quantités)
Peintures, solvants, médicaments	Écocentre, Pharmacie

Pour en savoir plus :
co-eco.org/eaux-usees/



PENSEZ-Y!

Chaque année au Canada, les lingettes et autres objets jetés dans les toilettes coûteraient environ **250 millions \$** en entretien et réparation des réseaux d'égouts !



UNIPRIX

D. Rioux et K. Laroche
78, rue Principale, Saint-Antonin
418 605-1545



418 862-9091

248, rue Deschênes Est
Saint-Épiphane (Québec) GOL 2X0
Cellulaire : 418 860-9983

TRANSPORT - EXCAVATION

- Terre jaune • Terre noire
- Terre mélangée
- Gravier • Abrasif
- Sable filtrant
- 0-3/4 tamisé
- Gravier concassé 0-3/4 (MG20)

LOCATION DE MACHINERIES LOURDES

- Camion • Pelle
- Bulldozer
- Camion à neige
- Fardier • Compacteur

**Merci à tous nos
commanditaires!**

**UNE INSTITUTION QUI A FAIT
SES PREUVES DEPUIS 50 ANS,
ENCORE BRAVO !**

**Nettoyage
Multi-Pro Inc.**

Vente de produits et d'équipements
d'entretien commercial et résidentiel

Réparation d'équipements de nettoyage

101, rue Principale, St-Antonin
Tél. : 418 862-1743 • Fax : 418 862-6229
n.multipro@gmail.com

1155134621



Vallier Coté, président

 Opti-jeunesse.org

 [Opti-Jeunesse de St-Épiphane](#)

 opti.jeunesse.stepiphane@gmail.com

Sam
Service Agro Mécanique

CASE II
AGRICULTURE

Qualité et service,
depuis 1959!

205, Avenue du Parc
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél.: 418 492-5855
Urgence : 418 551-6841

24, rue Principale Ouest
Saint-Clément (Québec) GOL 2N0
Tél.: 418 963-2177
Urgence : 418 862-4972

saminc@samagri.ca
serviceagromecanique.com

**Bienvenue à tous,
depuis 1959 toute l'équipe de
SAM est heureuse de vous servir.**



PIÈCES D'AUTO
M. MICHAUD INC.
36 TACHÉ OUEST
ST-HUBERT DE RIVIÈRE-DU-LOUP
QC, G0L 3L0

Tél: (418)497-2478
Fax: (418)497-2903

STIHL
Vente et services



CHEMINÉES DE L'EST

• RAMONAGE • INSPECTION • RÉPARATION • INSTALLATION

☎ 418 732-6570 • 418 860-2100
📧 info@chemineesdelest.com 🌐 www.chemineesdelest.com



Filiale du Groupe Filgo-Sonic

685, boulevard Armand-Thériault
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 6B9
Tél. : 418 860-2442 • Fax : 418 860-2200
Sans frais : 1 877 860-2442
Courriel : eboucher@propaneselect.ca

Éric Boucher
Représentant des ventes



🔍 Vérification visuelle de vos installations d'appareils de chauffage et de la cheminée (inspection)

✔ Techniciens formés par l'Association des professionnels du chauffage (APC)

🔥 Ramonage

🔧 Entretien et réparation

Suivez nous sur nos réseaux sociaux



Célébrons notre
QUÉBEC

BERNARDGENEREUX.CA

BERNARD GÉNÉREUX

DÉPUTÉ | CÔTE-DU-SUD—RIVIÈRE-DU-LOUP—
KATASKOMIQ—TEMISCOUATA



Engagés, à vos côtés



Guidés par nos valeurs coopératives, nous sommes fiers d'être présents dans les moments qui comptent.

Enrichir la vie des personnes et des communautés : voilà la raison d'être que nous incarnons au quotidien.

Desjardins
Caisse de Viger et Villeray

COMPTABILITÉ
Multi pro

Services de comptabilité dans les secteurs de :

- L'agriculture
- Le paysagement
- Les commerces de détail
- Le transport et l'excavation
- L'usinage
- Etc.



ACIER
Martin Bastille
inc.

Commerçant de fer neuf et second

**LIVRAISON
RAPIDE**

Entrepôt : 227, Anse-au-Persil, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5Z5
Téléphone : 418 862-1705 • Télécopieur : 418 862-2243
Courriel : info@aciermartinbastille.com

Veillez noter les dates des séances prévues par le Conseil municipal pour toute l'année 2026, à 19 h 30, au Centre communautaire Innergex Viger-Denonville, au 220, rue du Couvent:

- Le lundi 12 janvier 2026
- Le lundi 9 février 2026
- Le lundi 9 mars 2026
- Le lundi 13 avril 2026
- Le lundi 11 mai 2026
- Le lundi 8 juin 2026
- Le lundi 13 juillet 2026
- Le lundi 10 août 2026
- Le lundi 14 septembre 2026
- Le mardi 13 octobre 2026
- Le lundi 9 novembre 2026
- Le lundi 14 décembre 2026



Votre organisme a-t-il des communiqués à faire paraître?

Votre association veut-elle faire connaître ses services?

Profitez du journal
L'ÉPIPHANOIS
pour informer la population.

Prochaine publication:
aux alentours du
15 septembre 2026

Vos messages doivent nous
parvenir avant le
10 septembre.



R.B.Q. 5665-7307-01

CONSTRUCTION
Paul Thériault et fils inc.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Construction et
rénovation de bâtiment

208, rue Viger
Saint-Épiphane QC G0L 2X0
Tél. : 418 867-2576
Télec. : 418 867-8054

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL
à Saint-Épiphane



*Faites-nous confiance
pour la construction de
votre future habitation!*

**Prix des terrains
plus qu'avantageux**



Maison funéraire
Marc-André Rioux Ltée

Nos valeurs:

Écoute • Dignité • Intégrité

418 862-2668

169, Lafontaine, Rivière-du-Loup G5R 3Z5

info@m-a-rioux.qc.ca

QUI FAIT QUOI À SAINT-ÉPIPHANE? QUI DOIS-JE APPELER?



CONSEIL MUNICIPAL

Rachelle Caron, Mairesse.....	mairie@saint-epiphane.ca
Gaétane Beaulieu, conseillère siège 1.....	siege1stepiphane@gmail.com
Geneviève Sirois, conseillère siège 2.....	siege2stepiphane@gmail.com
Réal Pelletier, conseiller siège 3.....	siege3stepiphane@gmail.com
Denis Lebel, conseiller siège 4.....	munstepiphanesiege4@gmail.com
Marie-Claude Fillion, conseillère siège 5.....	munstepiphanesiege5@gmail.com
Jean-Nicolas Caron conseiller siège 6.....	munstepiphanesiege6@gmail.com

COURRIEL

OFFICIERS MUNICIPAUX ET AUTRES RESPONSABLES (418)

Rachelle Caron, Mairesse.....	862-0052 poste 230.....	mairie@saint-epiphane.ca
Stéphane Chagnon, Directeur général et greffier-trésorier.....	862-0052 poste 210.....	direction@saint-epiphane.ca
Diane Michaud, Adjointe à la direction.....	862-0052 poste 200.....	reception@saint-epiphane.ca
Nadia Bérubé, Trésorière adjointe.....	862-0052 poste 250.....	finances@saint-epiphane.ca
Danielle Sévigny, Préposée administrative.....	862-0052 poste 201.....	commisadm@saint-epiphane.ca
Étienne Langlois, Capitaine.....	862-0052 poste 410.....	incendie@saint-epiphane.ca
Étienne Langlois, Cellulaire.....		418-551-1464
Service de l'hygiène du milieu.....	862-0052 poste 270.....	aqueduc@saint-epiphane.ca
Éric Albert, Directeur des travaux publics.....	862-0052 poste 280.....	voirie@saint-epiphane.ca
Laurie St-Gelais, Technicienne du Service des sports, de la culture et de la vie communautaire.....	862-0052 poste 480.....	sport.culture.viecom@saint-epiphane.ca
Frédéric Harbey, Inspecteur en bâtiment et environnement.....	862-0052 poste 220.....	fharvey@mrcrdl.quebec

BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET AUTRES (418)

Caserne de pompier.....	862-0052 p. 410
Bibliothèque.....	862-0052 p. 450
Salle Desjardins.....	862-0052 p. 460
Salle Innergex.....	862-0052 p. 470
Place du 150e.....	862-0052 p. 490
Garage municipal.....	862-0052 p. 280
OMH de Saint-Épiphané.....	862-3580
Maison des jeunes.....	862-7085
Corporation du cimetière de Saint-Épiphané.....	862-6574
Bureau de poste.....	862-3716

URGENCE

Urgences voirie (cellulaire).....	418-714-4523
Urgences aqueduc (cellulaire).....	418-894-4653
Police (centrale).....	911 ou 310-4141
Police (poste RDL).....	418-862-6303
Service incendie.....	911
Ambulance.....	911 ou 418-827-4411
CLSC Rivières et Marées.....	418-867-2642
Service Info-Santé/Info-Social.....	811
Sécurité civile.....	1 866 776-8345

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi.....	9 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30
Mardi.....	9 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30
Mercredi.....	9 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30
Judi.....	9 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30
Vendredi.....	9 h à 12 h - Fermé en PM

HORAIRE BIBLIOTHÈQUE

Le mardi de 14 h à 16 h et de 19 h à 20 h 30.

Le jeudi de 9 h à 12 h et le samedi de 9 h à 11 h.

Courriel : biblio.epiphane@crsbp.net

Tous les textes du journal L'Épiphanois sont lus et corrigés, mais il se peut qu'il y ait parfois des erreurs, veuillez nous en excuser. Aussi, nous ne sommes pas responsables des erreurs qui peuvent se glisser dans certains communiqués reçus par divers comités, citoyens ou entreprise. Ces articles nous arrivent parfois en format PDF donc il est impossible d'y faire des modifications.

Merci de votre indulgence!



VOTRE JOURNAL MUNICIPAL L'ÉPIPHANOIS

est publié à tous les trois mois et distribué par Infolettre. Il est également accessible en ligne et sur nos réseaux sociaux. Une centaine de copies sont imprimées et accessibles au bureau municipal, à la bibliothèque, au CLSC, au dépanneur et à la Maison des jeunes.

Rédaction et mise en page:

Diane Michaud, Stéphane Chagnon, Laurie St-Gelais et Rachelle Caron



Après m'avoir lu,
mettez-moi au bac
bleu!